

Rapport annuel 2003-2004

Juin 2004



AGENCE
DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES
des APPALACHES

Téléphone (418) 625-2100
Télécopieur (418) 625-2600

amvap@sogetel.net
www.amvap.ca

201, rue Claude-Bilodeau, bur. 4, Lac-Etchemin (Québec) G0R 1S0

La raison d'être de l'Agence des Appalaches

L'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches, comme les seize autres agences régionales d'ailleurs, est le résultat d'une concertation des partenaires ayant participé au sommet sur la forêt privée au printemps 1995. Ayant débuté ses activités le 27 septembre 1996, l'Agence des Appalaches a déjà huit ans d'existence. Rappelons que le but premier de la mise en place d'une agence de protection et de mise en valeur est de régionaliser les prises de décisions se rapportant au développement durable des forêts privées du territoire qu'elle dessert, en l'occurrence pour la région des Appalaches les cinq MRC suivantes: L'Islet, Montmagny, Bellechasse, Les Etchemins et Ville de Lévis. Parmi les moyens qui sont mis en œuvre par l'Agence pour améliorer les connaissances du milieu forestier et pour assister les producteurs forestiers dans la mise en valeur de leurs boisés figurent respectivement la réalisation du plan de protection et de mise en valeur du territoire et l'application du programme d'aide financière et technique à la réalisation de travaux sylvicoles et d'amélioration foncière. Même si la forêt est le centre des préoccupations de l'Agence, c'est avant tout pour les gens qui la possèdent, qui en font usage et qui l'habitent qu'elle entend affecter les ressources dont elle dispose pour favoriser son développement et assurer la pérennité des écosystèmes qui la composent.

TABLE DES MATIÈRES

2	ORDRE DU JOUR DE LA 8 ^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE	2
3	PROCÉDURES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE	3
4	AVIS DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE	4
5	PROCÈS VERBAL DE LA 7 ^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE	5
13	MESSAGE DU PRÉSIDENT	13
14	COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	14
15	FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE	15
17	MEMBRES DE L'AGENCE EN 2003-2004	17
19	RAPPORT FINANCIER 2003-2004	19
29	RAPPORT DES ACTIVITÉS	29
37	RAPPORT DE VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE	37
49	CONSEILLERS FORESTIERS ACCRÉDITÉS EN 2003-2004	49
50	STATISTIQUES DU PROGRAMME	50
53	GRILLE DES TAUX	53
55	LISTE DES INDUSTRIELS AYANT CONTRIBUÉ	55
57	SUIVI DU PPMV	57
61	ENJEUX DE 2004-2005	61

générale annuelle *Assemblée*

HUITIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Le vendredi, 18 juin 2004
- 9h00 -

ENDROIT: Le Manoir du Lac-Étchemin
187, 3e Avenue
Lac-Étchemin

Inscription des membres (une pause-santé sera servie), 8 h 45

- 1- Ouverture de l'assemblée générale annuelle par le président, 9 h 00
- 2- Procédures d'assemblée
- 3- Nomination des représentants des membres, des administrateurs et des substituts
- 4- Adoption de l'ordre du jour
- 5- Adoption du procès verbal de la septième assemblée générale annuelle
- 6- Présentation et adoption des états financiers clos au 31 mars 2004
- 7- Nomination du vérificateur comptable pour la prochaine année
- 8- Présentation et adoption du rapport annuel des activités 2003-2004
- 9- Varia

Levée de l'assemblée

10-

de l'Assemblée générale annuelle *Procédures*

PRÉCISION

Nonobstant les procédures énoncées ci-après, toutes interprétations qui en découleraient ne sauraient en aucun cas se substituer aux articles du règlement intérieur de l'Agence qui prévalent en tout temps.

PROCÉDURES

1. Le président de l'Agence préside l'assemblée générale des membres et le directeur est d'office secrétaire d'assemblée; en cas d'absence du président et/ou du directeur, l'assemblée procède à la nomination ou à l'élection d'un ou des remplaçants parmi les participants.
2. Seuls les représentants dûment désignés par les différentes catégories de membres ont droit de vote à l'assemblée générale ; chaque représentant bénéficie d'un seul vote, peu importe le nombre de représentants de sa catégorie.
3. Les résolutions sont adoptées sur propositions dûment appuyées ; le dénombrement des voix n'est effectué que si le vote semble également partagé ou qu'un représentant délégué en demande expressément le décompte.
4. Tous les participants à l'assemblée ont droit de parole ; une seule intervention est permise par personne par sujet traité et sa durée ne doit pas excéder dix (10) minutes.
5. Le président contrôle les interventions et a le pouvoir d'interdire le droit de parole à toutes personnes qui ne respecteraient pas les présentes procédures.

REPORTING ANNUAL 2003-2004

de convocation *Avis*

Lac-Etchemin, le 17 mai 2004

AVIS DE CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

À l'attention des membres associés de l'Agence de mise en valeur des forêts
privées des Appalaches

Les partenaires au sein de l'Agence sont regroupés en trois catégories de membres réguliers : le monde municipal, composé de la Ville de Lévis et de quatre municipalités régionales de comté ainsi que leurs municipalités; les représentants des producteurs forestiers soit, les organismes de gestion en commun et les syndicats de producteurs de bois ou des propriétaires forestiers et finalement, les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois.

Vous faites partie de la liste officielle des membres réguliers et membres associés de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches.

En l'occurrence, vous êtes cordialement invité à participer à la huitième assemblée générale des membres de l'Agence des Appalaches qui se tiendra **le vendredi, 18 juin 2004** au **Manoir du Lac-Etchemin**, 187, 3e Avenue à Lac-Etchemin, à compter de **9h00**. L'assemblée générale est l'occasion de procéder, entre autres, à l'examen et à l'approbation du rapport annuel des activités, des états financiers, à la nomination des administrateurs de l'Agence et à la nomination du vérificateur.

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi que le procès verbal de la septième assemblée générale annuelle de l'Agence.

Au plaisir de vous compter parmi nous lors de cette journée.



Gilles Bérubé, Président

p.j.

de la 7^e assemblée générale annuelle
Procès verbal

SEPTIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DE L'AGENCE DE MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Le 19 juin 2003
- 9 h 30 -

ENDROIT: Le Manoir du Lac-Etchemin,
187, 3^e Avenue,
Lac-Etchemin

PRÉSENCES :

- MM Gilles Bérubé (Industries Maibec inc.), président
Jacques Bélanger (MRC de L'Islet)
Gérard Bélanger (MRC des Etchemins)
Marcel Poulin (MRC des Etchemins)
Fernand Labbé (MRC de Bellechasse)
Daniel Racine (MRC de Montmagny)
Rosario Bossé (MRC de Montmagny)
Benoît Chevalier (Ville de Lévis)
Michel Paquet (Ville de Montmagny)
Clément Vaillancourt (Ville de St-Pamphile)
Patrick Laflamme (Municipalité de St-Léon-de-Standon)
Émile Tanguay (Gr. forestiers de Montmagny et L'Islet)
Albert Dumas (Gr. forestier de Montmagny)
Bertrand Cloutier (Gr. forestier de L'Islet)
Raynald Pouliot (Gr. forestier de Bellechasse)
Gaston Samson (Gr. forestier de Dorchester)
André Lantagne (Syndicat des prod. de bois de la Beauce)
Robert Paquet (Syndicat des prod. de bois de la Beauce)
Dave Chouinard (Matériaux Blanchet inc.)
Berthier Boulianne (Boiscarvin inc.)
Régent Proulx (Les Lattes N.G. inc.)
Richard Bilodeau (MRNQ-Forêts, Appalaches)
Claude Bergeron (Cons. for. région de Québec)
- Martin Loiselle, directeur de l'Agence des Appalaches
Barbara Pouliot, responsable technique de l'Agence des Appalaches

1- Ouverture de l'assemblée générale annuelle par le président

Le président, monsieur Gilles Bérubé, a souhaité la bienvenue aux participants à cette septième assemblée générale annuelle des membres de l'Agence.

2- Procédures d'assemblée

Le directeur a fait la lecture des procédures d'assemblée. Le président mentionne qu'il peut s'y référer s'il le juge pertinent lors de la présente assemblée.

AG0306-01

3- Nomination des représentants des membres, des administrateurs et des substituts

CONSIDÉRANT QUE, pour la tenue de la présente assemblée, ce sont les représentants des membres de l'Agence qui doivent se prononcer sur les sujets à l'ordre du jour ;

CONSIDÉRANT QUE les membres réguliers ont désigné les personnes physiques devant les représenter à l'assemblée générale et au conseil d'administration en tant qu'administrateur et substitut de ce dernier ,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Fernand Labbé, appuyé par monsieur André Lantagne,

et RÉSOLU QUE les personnes physiques inscrites au tableau ci-joint soient nommées représentants pour la présente assemblée générale et administrateurs au conseil d'administration de l'Agence des Appalaches pour la prochaine année.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**TABLEAU DES REPRÉSENTANTS, DES ADMINISTRATEURS ET DES SUBSTITUTS
DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE MEMBRES
DE L'AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES**

2003-2004

CATÉGORIE	SOUS-CATÉGORIE	ORGANISME	REPRÉSENTANT POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	ADMINISTRATEUR AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Le monde municipal		MRC des Etchemins	M. Marcel Poulin	M. Marcel Poulin (M. Gérard Bélanger)
		MRC de L'Islet	M. Jacques Bélanger	M. Jacques Bélanger
		MRC de Montmagny	M. Rosario Bossé	M. Rosario Bossé (M. Gilles Couture)
		MRC de Bellechasse	M. Fernand Labbé	M. Fernand Labbé
		Ville de Lévis	M. Jean Garon	M. Jean Garon
		MRC	M. Daniel Racine	M. Daniel Racine
Les organismes reconnus de producteurs forestiers	O.G.C.	Gr. for. de L'Islet	M. Raynald Cloutier	M. Émile Tanguay (M. Julien Pelletier) M. Raynald Pouliot (M. Rémi Lantagne) M. Gaston Samson
		Gr. for. de Montmagny	M. Albert Dumas	
		Gr. for. de Bellechasse-Lévis	M. Raynald Pouliot	
		Gr. for. de Dorchester	M. Gaston Samson	
	Syndicat des producteurs de bois	Synd. prod. bois Côte-du-Sud L'Islet	M. Eddy Morin	M. Eddy Morin (M. Herman Lavoie) M. Martin J. Côté
		Synd. prod. bois Côte-du-Sud Montmagny	M. Herman Lavoie (M. Jean-Roch Fradette) M. Martin J. Côté	
Synd. prod. bois de la région de Québec Synd. prod. bois de la Beauce		M. André Lantagne (M. Robert Paquet)	M. André Lantagne (M. Simon Giguère)	
Les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois		Industries Maibec inc.	M. Gilles Bérubé	M. Gilles Bérubé
		Matériaux Blanchet inc.	M. Dave Chouinard	M. Dave Chouinard
		Bois Daaquam inc.	M. Léandre Rouleau	M. Léandre Rouleau
		Boiscarvin inc.	M. Berthier Boulianne	
		Les Lattes N.G. inc.	M. Réjean Proulx	
Représentant du ministre		MRNQ/ Beauce	M. Germain Labbé	M. Germain Labbé
		MRNQ/ L'Islet	M. Richard Bilodeau	M. Richard Bilodeau

RAPPORT ANNUEL 2003-2004

AG0306-02

4- Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE les participants ont tous pris connaissance de l'ordre du jour,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dave Chouinard, appuyé par monsieur Rosario Bossé,

et RÉSOLU QUE l'ordre du jour de l'assemblée générale du 19 juin 2003 soit adopté avec l'ajout au varia du point suivant :

Publication des industriels qui ont contribué financièrement à l'Agence.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AG0306-03

5- Adoption du procès verbal de la sixième assemblée générale annuelle

CONSIDÉRANT QUE les participants ont tous pris connaissance du procès verbal de la sixième assemblée générale annuelle des membres réguliers de l'Agence du 27 juin 2002,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marcel Poulin, secondé par monsieur Gaston Samson,

et RÉSOLU QUE le procès verbal de la sixième assemblée générale annuelle des membres réguliers de l'Agence du 27 juin 2002 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AG0306-04

6- Présentation et adoption des états financiers clos au 31 mars 2003

CONSIDÉRANT QUE la vérification des livres comptables de l'Agence a été effectuée par le vérificateur comptable pour l'exercice financier couvrant la période du 1^{er} avril 2002 au 31 mars 2003;

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier de la firme comptable Lemieux Nolet, c.a. senc mentionne que les états financiers de l'Agence présentent fidèlement la situation financière de l'organisme au 31 mars 2003, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus;

CONSIDÉRANT QUE le directeur a présenté aux participants le rapport financier couvrant la période du 1^{er} avril 2002 au 31 mars 2003, et qu'il a répondu aux questions des membres de l'Agence,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rosario Bossé, appuyé par monsieur Daniel Racine,

et RÉSOLU d'adopter les états financiers vérifiés tels que présentés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7- Nomination du vérificateur comptable pour la prochaine année

AG0306-05

CONSIDÉRANT QUE la vérification des livres comptables de l'Agence a été effectuée par la firme comptable Lemieux Nolet, c.a. senc et que les membres de l'Agence sont satisfaits des résultats, de la qualité du travail et qu'elle demeure compétitive pour effectuer la vérification des livres comptables de l'Agence,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Fernand Labbé, appuyé par monsieur Raynald Pouliot,

et RÉSOLU d'accepter la firme comptable Lemieux Nolet, c.a. senc à titre de vérificateur comptable pour les états financiers de l'Agence se terminant au 31 mars 2004 et qu'elle ne vienne pas les présenter à l'assemblée générale annuelle des membres de l'Agence des Appalaches pour une somme d'environ 1 200 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT ANNUEL 2003-2004

**8- Présentation et adoption du rapport annuel des activités
2002-2003**

CONSIDÉRANT QUE les participants ont tous pris connaissance du rapport annuel des activités de l'Agence des Appalaches pour 2002-2003 et que le directeur en a fait la présentation et répondu aux questions suivantes des membres :

1. Vu le contexte de restrictions budgétaires, certains membres s'interrogent sur l'importance de faire les suivis des plantations 5 ans, de faire de la promotion aux propriétaires pour tous les traitements d'aménagement, de faire du transfert de connaissances aux propriétaires (pas suffisamment de budget pour faire tous les entretiens de plantations), et l'importance d'accréditer un nouveau conseiller forestier (petit conseiller). Un représentant du monde municipal précise qu'il est mieux de supporter un petit conseiller forestier que de l'éliminer en période de décroissance. Le directeur souligne qu'il est essentiel de faire le suivi des plantations pour le calcul de la possibilité, cet élément figure dans les objectifs du PPMV.
2. Un représentant des groupements forestiers s'interroge sur l'importance d'associer les pénalités encourues par la vérification opérationnelle aux conseillers forestiers dans le rapport annuel. Un représentant du monde municipal propose de demander un avis légal sur la pertinence de publier les noms des conseillers pénalisés. Le directeur de l'Agence propose de ramener ce point au prochain conseil d'administration.
3. Un représentant du monde municipal précise qu'il est important de ne pas conserver plus de 100 000 \$ de surplus budgétaire à la fin de l'année, de façon à ne pas être pénalisé par d'éventuelles coupures budgétaires. Le directeur explique qu'il n'y a pas de surplus budgétaire de la sorte cette année et que les surplus ont été redistribués aux conseillers en dépassement budgétaire, mais prend compte du commentaire. Un représentant des groupements forestiers propose de rendre disponible l'argent non dépensé par le nouveau conseiller forestier, de façon à limiter les surplus budgétaires. Cet argent serait cependant amputé de leur budget l'année suivante pour rendre cet argent disponible au nouveau conseiller.
4. Un représentant des groupements forestiers demande si le projet de collecte de données historiques pour les friches est réalisé. Le directeur répond que le projet n'est pas achevé, mais qu'il le sera prochainement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rosario Bossé, appuyé par monsieur André Lantagne.

et RÉSOLU QUE le rapport annuel des activités de l'Agence des Appalaches pour 2002-2003 soit adopté et transmis au ministère des Ressources naturelles du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9- Varia

Il a été suggéré lors de la sixième assemblée générale annuelle 2002 de publier dans les journaux des trois syndicats quels sont les industriels qui ont contribué financièrement à l'Agence. De cette façon, les industriels qui ne paient pas ce qu'ils doivent se sentiraient visés et cela ferait une publicité à ceux qui contribuent. Il a été accepté par les membres de l'assemblée de poursuivre dans ce sens pour la prochaine année (2003).

AG0306-07

10- Levée de l'assemblée

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marcel Poulin, appuyé par monsieur Daniel Racine,

et RÉSOLU de lever l'assemblée à 11h35.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. Gilles Bérubé
Président

M. Martin Loiselle, ing. f.
Directeur

du président *Message*

La forêt, un héritage à conserver.

Chers amis (es),

Il me fait plaisir de vous rencontrer aujourd'hui pour vous présenter une revue exhaustive sur cette année que nous venons de passer en aménagement sur les forêts privées qui nous entourent.

Pour la région, cette forêt est essentielle tant au point de vue touristique qu'économique. Donc, elle génère beaucoup d'emplois. Chacun de nous y consacrons temps et énergie.

Tous les partenaires de l'Agence participent grandement au développement durable de nos forêts et je suis convaincu que cette concertation qui nous anime tous, aide grandement à ce développement.

À la dernière assemblée générale, un conseiller forestier oeuvrant sur notre territoire a mis en doute la compétence des administrateurs surtout au sujet des suivis de plantation. Nous avons dû analyser notre pratique. La conclusion fût que nous devrions continuer à faire ce suivi dans le but de préserver l'investissement réalisé et de se donner toutes les chances d'obtenir le bois escompté dans le futur. Martin Loïselle et moi avons rencontré ce conseiller pour l'informer de notre position sur ce sujet.

Un nouveau conseiller, « Les Consultants forestiers M.S. inc. », fût accrédité en début d'année, et le travail accompli semble satisfaisant.

En collaboration avec les gouvernements « fédéral et provincial », nous nous sommes impliqués dans un projet de trois ans sur le peuplier hybride et l'épandage de lisier de porc.

À l'automne, nous avons déposé un mémoire aux audiences publiques du BAPE sur le développement durable de la production porcine au Québec.

Le 1^{er} octobre dernier, en collaboration avec l'Agence Chaudière, nous avons procédé au lancement d'un document sur le portrait et l'importance du potentiel du milieu forestier en Chaudière-Appalaches.

En terminant, je veux vous remercier vous tous partenaires de l'Agence pour ces franches discussions que nous avons eues au cours de l'année et qui nous permettent d'améliorer nos décisions en ce qui concerne la forêt privée.

Un gros merci aux employés de l'Agence qui nous ont appuyés dans l'atteinte de nos objectifs.


Gilles Bérubé
Président

RAPPORT ANNUEL 2003-2004

du conseil d'administration

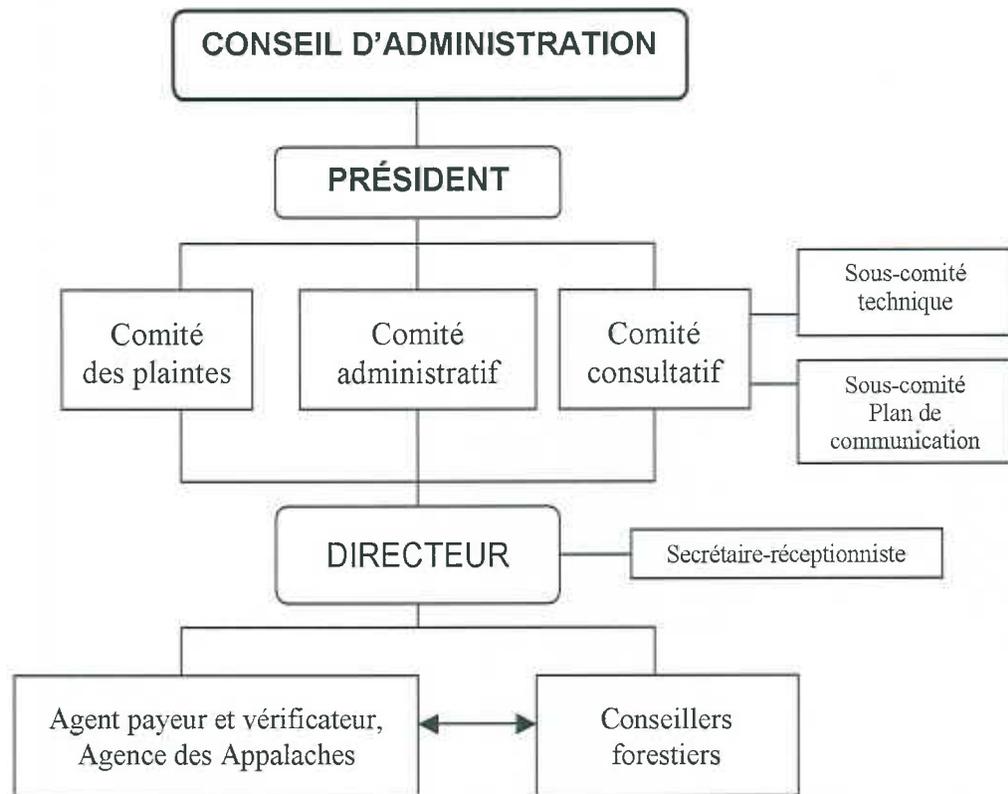
Composition

Conformément au règlement intérieur de l'Agence, les administrateurs représentant les partenaires se répartissent comme suit au sein du conseil d'administration :

La présidence est tenue par monsieur Gilles Bérubé.

CATÉGORIE	ORGANISME/ORGANISATION	ADMINISTRATEUR	PRÉSENCE	
Le monde municipal	MRC de Bellechasse	1- M. Fernand Labbé	100 %	
	MRC des Etchemins	2- M. Marcel Poulin	100 %	
	MRC de Montmagny	3- M. Rosario Bossé	100 %	
	MRC de L'Islet	4- M. Jacques Bélanger	83 %	
	Ville de Lévis	5- M. Jean Garon	17 %	
	MRC	6- M. Daniel Racine	100 %	
Les organismes reconnus de producteurs forestiers	OGC	Gr. for. de Bellechasse-Lévis	1- M. Raynald Pouliot	83 %
		Gr. for. du Sud de Dorchester	2- M. Gaston Samson	100 %
		Gr. for. de Montmagny et de L'Islet	3- M. Émile Tanguay	83 %
	SPB	Synd. prod. bois de la Beauce	1- M. André Lantagne	83 %
		Synd. prop. forestiers de la région de Québec	2- M. Martin J. Côté	67 %
		Synd. prod. bois de la Côte-du-Sud	3- M. Eddy Morin	83 %
Les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois	Industries Maibec inc.	1- M. Gilles Bérubé	100 %	
	Bois Daaquam inc.	2- M. Léandre Rouleau	83 %	
	Matériaux Blanchet inc.	3- M. Dave Chouinard	100 %	
Ministère des Ressources naturelles, de la faune et des parcs	Unité de gestion de la Beauce	1- M. Germain Labbé ou M. Denis Ouellet	100 %	
	Unité de gestion des Appalaches	2- M. Richard Bilodeau	83 %	

de l'Agence Fonctionnement



L'Agence est une personne morale à but non lucratif. Son fonctionnement est régi par les articles 335 et 354 du Code civil, sous réserve des dispositions inconciliables du chapitre trois de la Loi sur les forêts et de son règlement intérieur.

Le conseil d'administration est souverain des décisions de l'Agence et il est composé, tel que défini dans son règlement intérieur, des représentants des quatre groupes de partenaires. Le président représente l'Agence et est assisté par le directeur. Les différents comités sont nommés et mandatés par le conseil d'administration afin d'analyser des dossiers spécifiques et de faire les recommandations appropriées aux administrateurs. Le directeur anime tous les comités et s'assure que les orientations de l'Agence soient respectées. Une secrétaire-réceptionniste assiste le directeur dans ses tâches et s'occupe de la comptabilité.

L'agent vérificateur est celui qui s'assure de la conformité administrative, technique et terrain des travaux que l'Agence subventionne dans le cadre du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées de son territoire. L'Agence assume depuis le 1^{er} avril 2002 ce mandat avec l'aide d'une responsable technique et d'un technicien forestier.

L'agent payeur est celui qui paie les réclamations de subventions aux conseillers forestiers. L'Agence réalise depuis sa création ce mandat sur son territoire.

Le personnel de l'Agence des Appalaches en 2003-2004:

Nom	Titre	Durée dans l'année	Ancienneté
Martin Loiselle	Directeur	12 mois	6 ans
Karina Leblanc	Secrétaire-réceptionniste	12 mois	5 ans
Denis Ferland	Technicien forestier	11 mois	2 ans
Barbara Pouliot	Responsable technique	12 mois	1 ans
Audrey Lambert	Biologiste	3 mois	1 ^{re} année



Arrière, de gauche à droite : Mme Audrey Lambert, biologiste; M. Denis Ferland, technicien forestier; M. Gilles Bérubé, président.; M. Martin Loiselle, ing.f., directeur.

Avant, de gauche à droite : Mme Barbara Pouliot, ing.f., responsable technique, Mme Karina Leblanc, secrétaire-réceptionniste.

de l'Agence en 2003-2004

Membres

Membres réguliers

Municipalité de Lac-Étchemin	Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud
Municipalité de Lac-Frontière	Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
Municipalité de l'Islet	Municipalité de Saint-Lazare
Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire	Municipalité de Saint-Léon-de-Standon
Municipalité de Saint-Adalbert	Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague
Municipalité de Saint-Anselme (paroisse)	Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse
Municipalité de Saint-Benjamin	Municipalité de Saint-Magloire
Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis	Municipalité de St-Malachie
Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse	Municipalité de Saint-Marcel
Municipalité de Saint-Cyprien	Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester
Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland	Municipalité de Saint-Nérée
Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton	Municipalité de Saint-Omer
Municipalité de Sainte-Aurélie	Municipalité de Saint-Pamphile
Municipalité de Sainte-Claire	Municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
Municipalité de Sainte-Justine	Municipalité de Saint-Prosper
Municipalité de Sainte-Perpétue	Municipalité de Saint-Zacharie
Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford	Municipalité de Tourville
Municipalité de Sainte-Sabine	Ville de Montmagny
Municipalité de Saint-Étienne-de-Beaumont	
Municipalité de Saint-Étienne-de-Lauzon	
Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet	
M.R.C. de Bellechasse	M.R.C. des Étchemins
M.R.C. de L'Islet	Ville de Lévis
M.R.C. de Montmagny	
Groupe forestier de Bellechasse-Lévis inc.	Syndicat des producteurs de bois de la Beauce
Groupe forestier de l'Islet inc.	Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud
Groupe forestier de Montmagny inc.	Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec
Groupe forestier du Sud de Dorchester inc.	

A. Lapointe & Fils ltée
 Abitibi-Consolidated inc. div. St-Maurice
 Bégin & Bégin inc.
 Blanchette & Blanchette inc.
 Bois Daaquam inc.
 Bois Franc Cambium inc.
 Bois Franc-Nord inc.
 Bois de Sciage Lafontaine inc.
 Boiscardin inc.
 Busque & Laflamme inc.
 Clermont Hamel ltée
 Couture & Fils
 Eloi Maisan inc.
 F.F. Soucy inc. & Cos.
 Industries Maibec inc. div. St-Pamphile
 Industries Maibec inc. div. St-Théophile
 Industries Manufacturières Mégantic inc.
 Joseph Audet ltée
 Kruger inc. Trois-Rivières
 Kruger Wayagamack inc.
 L-H Plante & Fils inc.
 La compagnie Commonwealth Plywood ltée div.
 Princeville
 La compagnie Commonwealth Plywood ltée div.
 Shawinigan
 Les Bois Traités M.G. inc.

MRWF

Membres associés

Coopérative de gestion forestière des
 Appalaches
 Les Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud
 inc.

Les Lattes N.G. inc.
 Les Produits forestiers Dubé inc.
 Matériaux Blanchet inc.
 Mégabois (1989) inc.
 Mobilier Rustique (Beauce) inc.
 Norampac inc. div. Cabana
 Pabaced G.D.S. inc.
 Panneaux Tembec OSB
 Papiers Domtar inc. (C.A. Windsor)
 Papiers Stadacona
 Pâte Mohawk ltée
 Pianos A. Bolduc inc.
 Produits Forestiers Champlain inc.
 Produits forestiers D.G. ltée
 Produits forestiers Domtar (Beauce)
 Scierie A. Lemay & Fils inc.
 Scierie Arbotech inc.
 Scierie Bel-Ache ltée
 Scierie Dion et Fils inc.
 Scierie Gilles Couture
 Scierie J.N. Grégoire inc.
 Scierie Lauzé Joly inc.
 Scierie Leduc inc. div. de Stadacona
 Scierie Lemieux & Fils inc.
 Scierie Nord-Sud inc.
 Scierie Pelem inc.
 Vexco inc.
 Wilfrid Paquet & Fils ltée

financier
Rapport

États financiers et
renseignements complémentaires

**AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS
PRIVÉES DES APPALACHES**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2004

RAPPORT ANNUEL 2003-2004

financier *Rapport*

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs de
AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORETS PRIVEES DES APPALACHES

Nous avons vérifié le bilan de Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches au 31 mars 2004, ainsi que les états des revenus et dépenses, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables reconnus du Canada.

LEMIEUX NOLET

Comptables agréés
Société en nom collectif

Lac-Etchemin (Québec)

Le 8 juin 2004

financier
Rapport

**AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES
DES APPALACHES**

Bilan

Exercice terminé le 31 mars 2004, avec chiffres correspondants de 2003

	2004	2003
Actif		
Actif à court terme :		
Encaisse	173 601 \$	140 901 \$
Débiteurs (note 3)	180 764	102 559
Frais payés d'avance	4 129	948
	358 494	244 408
Immobilisations (note 4)	20 677	25 167
	379 171 \$	269 575 \$
Passif et actifs nets		
Passif à court terme :		
Créditeurs	223 716 \$	1 072 \$
Actifs nets :		
Investis en immobilisations	20 677	25 167
Non affectés	134 778	243 336
	155 455	268 503
	379 171 \$	269 575 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil :

_____, administrateur

_____, administrateur

RAPPORT ANNUEL 2003-2004

financier Rapport

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

État des revenus et dépenses

Exercice terminé le 31 mars 2004, avec chiffres correspondants de 2003

	2004	2003
Revenus :		
Subvention Gouvernement du Québec	2 744 372 \$	2 437 323 \$
Contribution MRNQ projet	40 750	7 431
Contribution MAPAQ projet	-	31 583
Contribution MRC loyer	10 040	3 968
Contribution MRN Beauce	-	19 900
Contribution REXFORÊt	-	319 651
Contribution des industries	509 709	508 563
Fondation de la faune	11 206	-
Revenu « Collecte des données historiques »	14 000	7 720
Revenu « Projet PEH – Lisier »	69 129	27 780
Mesures coercitives	9 325	8 587
Revenu « Projet de la MRC des Etchemins »	-	4 150
Revenus d'intérêts	12 805	9 793
Autres revenus	1 569	1 440
	3 422 905	3 387 889
Dépenses :		
Agents de livraison	3 142 662	2 992 024
Services professionnels du projet	565	14 907
Présidence	1 375	1 625
Salaires et avantages sociaux	183 604	162 376
Transfert de budget à l'Agence Chaudière	-	12 600
Conception de logiciels et services informatiques	9 323	4 754
Projet :		
PEH - Lisier	55 881	17 051
Réglementation MRC	10 000	10 000
Transfert de connaissances	37 817	44 132
Suivi PPMV	18 978	-
Honoraires de vérification	1 463	1 021
Loyer	6 161	5 307
Entretien des locaux	984	823
Télécommunications	6 285	7 933
Publicité et communication	6 595	10 189
Activités promotionnelles	2 313	3 788
Papeterie et dépenses de bureau	7 900	9 329
Cotisation	1 008	838
Formation	1 512	2 610
Frais de déplacements et de repas	18 174	18 421
Assurances	6 347	4 378
Frais de réunion	1 194	1 037
Améliorations locatives	-	1 893
Amortissement :		
Équipement informatique et logiciels	11 682	9 138
Mobilier et équipement de bureau	3 607	3 718
Autres	523	3 114
	3 535 953	3 343 006
Excédent des revenus sur les dépenses		
(des dépenses sur les revenus)	(113 048)\$	44 883 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

financier
Rapport

**AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES
DES APPALACHES**

État de l'évolution des actifs nets

Exercice terminé le 31 mars 2004, avec chiffres correspondants de 2003

	Investis en immobilisations	Non affectés	Total 2004	Total 2003
Solde au début de l'exercice	25 167 \$	243 336 \$	268 503 \$	223 620 \$
Excédent des revenus sur les dépenses (des dépenses sur les revenus)	(15 289)	(97 759)	(113 048)	44 883
Investissement en immobilisations	10 799	(10 799)	-	-
Solde à la fin de l'exercice	20 677 \$	134 778 \$	155 455 \$	268 503 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

RAPPORT ANNUEL 2003-2004

financier
Rapport

**AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES
DES APPALACHES**

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2004, avec chiffres correspondants de 2003

	2004	2003
Activités d'exploitation :		
Excédent des revenus sur les dépenses (des dépenses sur les revenus)	(113 048) \$	44 883 \$
Élément sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement	15 289	12 856
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs	(78 205)	(48 576)
Frais payés d'avance	(3 181)	90
Créditeurs	222 644	(24 286)
Revenus perçus d'avance	-	(16 514)
	43 499	(31 547)
Activité d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations	(10 799)	(24 437)
Variation nette des espèces et quasi-espèces	32 700	(55 984)
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	140 901	196 885
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	173 601 \$	140 901 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

financier
Rapport

**AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES
DES APPALACHES**

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2004

1. Statut et nature des activités :

L'organisme, constituée en vertu de la Loi sur les forêts (L.R.Q.F-4.1) du Québec, a pour but d'orienter et de développer la mise en valeur des forêt privées de son territoire.

2. Principales conventions comptables :

a) Constatation des produits:

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagés les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

b) Immobilisations :

Les immobilisations sont établies au prix coûtant. L'amortissement est déterminé selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

Éléments d'actif	Taux
Mobilier et équipement de bureau	20 %
Équipement informatique	33 %
Logiciels	50 %

3. Débiteurs :

	2004	2003
Projets	88 908 \$	35 500 \$
Contributions des industries	78 245	55 643
TPS et TVQ à recevoir	11 059	10 416
Autres	2 552	1 000
	180 764 \$	102 559 \$

4007-€007 71212121 2003-2004
RAPPORT ANNUEL 2003-2004

financier
Rapport

**AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES
DES APPALACHES**

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2004

4. Immobilisations :

	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette 2004	Valeur comptable nette 2003
Mobilier et équipement de bureau	19 591 \$	12 069 \$	7 522 \$	10 129 \$
Équipement informatique	46 285	33 130	13 155	14 579
Logiciels	6 170	6 170	-	459
	72 046 \$	51 369 \$	20 677 \$	25 167 \$

5. Flux de trésorerie :

Les espèces et quasi-espèces de l'organisme sont composées de l'encaisse.

6. Engagements :

L'organisme est liée par une convention de bail de locaux échéant le 31 mars 2005 qui totalise 5 814 \$.

financier Rapport

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Annexe – Revenus et dépenses

Exercice terminé le 31 mars 2004, avec chiffres correspondants de 2003

	Projet de Biodiversité	Collecte des données historiques Phase 2	PEH - Lisier	Aménage- ment et fonction- nement
Dépenses :				
Agents de livraison	- \$	- \$	- \$	3 142 662 \$
Services professionnels du projet	-	565	-	-
Présidence	-	-	-	1 375
Salaires et avantages sociaux	7 728	13 434	44 101	118 341
Transfert de budget à l'Agence Chaudière	-	-	-	-
Conception de logiciels et services informatiques	-	-	-	9 323
Projet :				
PEH - Lisier	-	-	55 881	-
Réglementation MRC	-	-	-	10 000
Transfert de connaissances	-	-	-	37 817
Suivi PPMV	-	-	-	18 978
Honoraires de vérification	-	-	-	1 463
Loyer	-	-	-	6 161
Entretien des locaux	-	-	-	984
Télécommunications	-	-	-	6 285
Publicité et communication	-	-	1 591	5 004
Activités promotionnelles	-	-	-	2 313
Papeterie et dépenses de bureau	-	-	1 070	6 830
Cotisations	-	-	-	1 008
Formation	-	-	-	1 512
Frais de déplacements et de repas	308	-	3 121	14 745
Assurances	-	-	-	6 347
Frais de réunion	-	-	-	1 194
Améliorations locatives	-	-	-	-
Amortissement :				
Équipement informatique et logiciels	-	-	-	11 682
Mobilier et équipement de bureau	-	-	-	3 607
Autres	-	-	-	523
	8 036 \$	13 999 \$	105 764 \$	3 408 154 \$

RAPPORT ANNUEL 2002-2003

financier
Rapport

**AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES
DES APPALACHES**

Annexe – Revenus et dépenses (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2004, avec chiffres correspondants de 2003

Total 2004	Total 2003
3 142 662 \$	2 992 024 \$
565	14 907
1 375	1 625
183 604	162 376
-	12 600
9 323	4 754
55 881	17 051
10 000	10 000
37 817	44 132
18 978	-
1 463	1 021
6 161	5 307
984	823
6 285	7 933
6 595	10 189
2 313	3 788
7 900	9 329
1 008	838
1 512	2 610
18 174	18 421
6 347	4 378
1 194	1 037
-	1 893
11 682	9 138
3 607	3 718
523	3 114
3 535 953 \$	3 343 006 \$

des activités Rapport

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MANDAT:

Les pouvoirs du conseil d'administration sont définis dans le règlement intérieur de l'Agence. Sans vouloir diminuer la portée de ce règlement, nous pouvons affirmer que son mandat se résume essentiellement à administrer les affaires de l'Agence et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'atteinte des objectifs de protection et de mise en valeur des forêts privées de son territoire en favorisant la concertation entre les partenaires.

MEMBRES:

La liste complète des membres du conseil d'administration qui ont siégé en 2003-2004 est présentée à la page 14 du présent rapport annuel. De plus, vous y trouverez le pourcentage de participation de chacun des administrateurs. La présidence a été tenue par monsieur Gilles Bérubé.

RÉUNIONS:

Le conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises au cours de l'année:

- le 2 mai 2003;
- le 19 juin 2003;
- le 16 octobre 2003;
- le 11 décembre 2003.

Les résolutions adoptées lors de ces rencontres ont porté sur différentes questions d'ordres politique, administratif et technique en rapport au fonctionnement de l'Agence et au programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées du territoire des Appalaches.

Plus particulièrement, il a accredité un nouveau conseiller forestier, soit Les Consultants forestiers M.S. inc.

Il a adopté les conditions de travail des employés de l'Agence.

Le conseil a adopté les prévisions budgétaires ainsi que la distribution budgétaire aux conseillers forestiers pour la saison d'opération 2003-2004. Il a décidé de conserver un maximum d'environ 100 000 \$ en surplus budgétaire en fin d'année.

De plus, il a adopté, en début d'année, une augmentation de 3,0 % des taux de l'aide financière en tenant compte de l'indice des prix à la consommation de 2,7 % et d'une partie du rattrapage (0,3 %).

Le conseil a décidé de contribuer avec les autres agences pour finaliser la phase 1 (gestion administrative) du développement du logiciel SIGGA et de participer à l'élaboration de la phase 2 (gestion des données forestières).

Au niveau technique, le conseil d'administration a adopté les modifications aux normes techniques et administratives. Ces normes ont été revues en tenant compte de différentes orientations du PPMV.

Il a adopté un nouveau protocole d'entente liant l'Agence et les conseillers forestiers en tenant compte des avis légaux et fiscaux émanant du dossier traitant de la TPS et de la TVQ, en plus d'identifier les conseillers forestiers comme bénéficiaires de l'aide financière.

Le conseil d'administration a fixé la date de la 7^e assemblée générale annuelle des membres de l'Agence. Suite à cette assemblée, il a reconduit monsieur Gilles Bérubé au titre de président de l'Agence.

RAPPORT ANNUEL 2003-2004

des activités Rapport

Le conseil a pris connaissance du rapport final du projet de caractérisation des friches en Chaudière-Appalaches. Il a adopté une procédure de traitement des demandes de reboisement en zone agricole lui donnant la possibilité de renverser une décision du MAPAQ.

Il a adopté la programmation 2003-2004 des activités dans le cadre de la stratégie de transfert de connaissances auprès des propriétaires forestiers. Il a mandaté les trois syndicats de producteurs de bois de son territoire pour réaliser la majeure partie de cette programmation.

Il a nommé les membres de son comité administratif afin d'agir à titre d'officiers de l'Agence en plus de déterminer les membres du comité consultatif.

L'Agence a adopté ses formulaires officiels de prescription et de rapport d'exécution.

L'Agence a décidé de participer dans différents projets :

- Projet dans le cadre du programme Emplois-nature-jeunesse, biodiversité;
- Projet-pilote sur l'Initiative d'évaluation de la faisabilité du boisement en vue du captage de carbone (peuplier hybride et lisier de porc);
- Projet-pilote relatif à l'élaboration d'un plan d'aménagement et de développement du territoire agricole de la MRC des Etchemins ;
- Projet de collecte des données historiques sur le boisement de 1990 à 1992;
- Projet d'acquisition en commun des orthophotographies numériques avec les conseillers forestiers.

L'Agence a participé financièrement, avec les MRC de son territoire, au projet-pilote de réglementation concernant la protection et la mise en valeur des boisés privés. Elle a été informé durant l'année de l'état d'avancement de l'harmonisation et de l'application de la réglementation par le directeur, l'inspecteur régional et monsieur Daniel Racine.

Le directeur a effectué le suivi aux administrateurs des activités des différents comités régionaux et provinciaux auxquels il siège (Table de concertation du milieu forestier, CRECA, MRC pour la réglementation et le PADETA).

L'Agence a nommé un conciliateur-décideur, et les administrateurs ont complété un registre de divulgation d'intérêts.

Finalement, à titre de représentants de l'Agence, le président et le directeur ont assisté à la rencontre des agences les 26 et 27 novembre 2003 à Québec. De plus, il ont participé au lancement du portrait de l'importance du milieu forestier de Chaudière-Appalaches le 1^{er} octobre 2003. Le directeur a fait, en février 2004, une présentation sur l'importance de la forêt privée des Appalaches au CLD des Etchemins. L'Agence des Appalaches, avec l'Agence de la Chaudière, ont organisé une conférence de presse le 22 mars dernier afin d'annoncer les enjeux découlant du portrait de l'importance du milieu forestier.

des activités Rapport

Les comités suivants sont en place afin d'appuyer le conseil d'administration dans l'étude de certains dossiers. Ces comités siègent au besoin et traitent les mandats qui leur sont attribués par le conseil d'administration de l'Agence. Ils font ensuite leurs recommandations aux administrateurs.



COMITÉ ADMINISTRATIF

MANDAT:

Le comité administratif a pour mandat la gestion de la trésorerie de l'Agence et le fonctionnement des opérations courantes. Son action est tributaire des décisions du conseil d'administration. De plus, il fait des recommandations concernant les conditions salariales des employés suite à une évaluation du travail accompli.

MEMBRES:

M. Gilles Bérubé, président
M. André Lantagne, 1^{er} vice-président
M. Marcel Poulin, 2^e vice-président
M. Gaston Samson, 3^e vice-président
M. Richard Bilodeau, 4^e vice-président
M. Martin Loiselle, directeur et trésorier

RÉUNIONS:

Le comité administratif s'est réuni à deux reprises au cours de l'année:

- le 22 avril 2003;
- le 9 septembre 2003.

Les activités du comité ont été centrées surtout autour de la préparation du budget et des mesures à prendre dans les dossiers relatifs au programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées qui ont une incidence sur les dépenses.

Le comité a abordé certains sujets d'intérêt plus général afin de mieux cerner les problématiques et de soumettre des recommandations au conseil d'administration.

Les thèmes suivants ont fait l'objet d'une décision et/ou d'une recommandation au conseil d'administration:

- Conditions de travail des employés pour 2003-2004;
- Programmation budgétaire de l'Agence pour 2003-2004;
- Suivi de la situation financière de l'Agence;
- Suivi de l'évolution de la contribution de l'industrie;
- Date de retour et de fin d'emploi de monsieur Denis Ferland, technicien forestier;
- Renouvellement de l'assurance de l'Agence;
- Facturation partielle des travaux de certains conseillers forestiers;
- Évaluation de madame Barbara Pouliot, responsable technique;
- Analyse d'une demande de reboisement refusée par le MAPAQ;
- Évaluation du nouveau conseiller forestier;
- Création de la page web de l'Agence.



des activités Rapport

COMITÉ CONSULTATIF

MANDAT:

Voici les éléments de contenu du mandat du comité consultatif :

- Il doit analyser les demandes de modifications ou de précisions des normes techniques et administratives; évaluer les résultats de performance des agents de livraison et réaliser le bulletin ; faire le suivi des modifications apportées à certaines normes et revoir la procédure de vérification opérationnelle;
- De plus, il fait le suivi du plan d'action du PPMV ;
- Il s'assure que les orientations du conseil d'administration en matière de transfert de connaissances soient respectées ; évalue le bilan des réalisations pour la période 2002-2003 et analyse la programmation pour la prochaine année.

Il relève directement du conseil d'administration et peut mettre en place des sous-comités pour l'assister au besoin.

MEMBRES:

M. Dave Chouinard
M. Gilles Bérubé
M. Rosario Bossé
M. Jacques Bélanger
M. Raynald Pouliot
M. Denis Villeneuve
M. Richard Bilodeau
M. Germain Labbé
M. Martin Loiselle, animateur et secrétaire

RÉUNIONS:

Le comité consultatif s'est réuni à trois reprises au cours de l'année:

- le 10 avril 2003;
- le 13 février 2004;
- le 18 mars 2004.

Les sujets abordés par le comité ont soit été adoptés par le conseil d'administration ou ont tout simplement permis de préciser la portée de certaines pratiques se rapportant à la livraison du programme.

Les thèmes suivants ont été abordés lors de cette rencontre :

- Les membres ont pris connaissance de leurs mandats et ils ont fixé un échéancier de travail;
- Grille des taux pour 2003-2004;
- Analyse des recommandations du sous-comité technique;
- Le comité a analysé les demandes de modifications aux normes techniques et administratives;
- Dossier TPS et TVQ;
- Rapport final du projet de caractérisation des friches en Chaudière-Appalaches;
- Processus de validation cartographique du prochain programme d'inventaire écoforestier;
- Portrait de l'importance du milieu forestier de Chaudière-Appalaches;
- Analyse des recommandations du comité sur le plan de communication;
- Analyse du suivi de 2 et 5 ans des plantations;
- Mode de fonctionnement des visites-conseils et des conseils techniques;
- Lourdeurs administratives.

Le comité s'est fait aider par le sous-comité des normes techniques et administratives, qui s'est rencontré à deux reprises, pour la mise à jour des normes techniques et administratives pour la saison 2003-2004.

des activités Rapport

Ce sous-comité est formé des membres suivants :

M. Roger Dutil
M. Claude Bergeron
M. Réjean Ouellet
M. Martin Loiselle, directeur
Mme Barbara Pouliot, responsable technique

TRANSFERT DE CONNAISSANCES

L'Agence investit à chaque année en transfert de connaissances auprès des propriétaires. L'Agence mandate les trois syndicats de producteurs de bois de son territoire pour la mise en œuvre de la majeure partie de sa programmation.

Voici les principales réalisations en matière de transfert de connaissances, de sensibilisation et d'information qui ont été élaborées en 2003-2004 :

ACTIVITÉS DE FORMATION RÉALISÉES

Les syndicats ont organisé 29 sessions de formation pour les propriétaires de boisés, incluant une visite d'usine, auxquelles ont participé 382 propriétaires forestiers.

Activité de formation	Nombre de formations	Nombre de participants
Abattage directionnel	6	72
Affûtage de la scie à chaîne	4	52
Aménagement forestier pour la faune	2	27
Éclaircies commerciales	3	60
Façonnage des bois feuillus	3	47
Fiscalité forestière	3	21
Rentabilité d'un boisé privé	4	46
Utilisation de la débroussailleuse	3	32
Visite d'usine	1	25
Total :	29	382

COURS AUX CONSEILLERS FORESTIERS

Deux formations ont été organisées pour les conseillers forestiers. L'une portait sur l'identification des types écologique et 15 personnes y ont participé. L'autre traitait du martelage acéricoforestier et 21 personnes ont pris part à la formation.

COMMENTAIRES DES PARTICIPANTS

De façon générale, les questionnaires d'appréciation font voir une très grande satisfaction des participants tant au niveau de la qualité générale des activités, de l'organisation, du contenu et des formateurs.

ATTESTATION DE FORMATION

L'Agence des Appalaches a remis une attestation personnalisée à tous les participants ayant suivi une formation subventionnée par celle-ci. Cette attestation, préparée par l'Agence, atteste que le propriétaire a suivi le cours de formation en question.

PUBLICITÉ DES ACTIVITÉS DE FORMATION

Les journaux des syndicats des producteurs de bois ont fait la promotion du transfert de connaissances et ont publié la liste des activités offertes aux propriétaires au cours de l'année 2003-2004. Des annonces dans les journaux locaux ont également été utilisées par l'Agence pour informer les propriétaires de la tenue des cours.

FEUILLETS TECHNIQUES

Trois feuillets techniques, basés sur les formations offertes aux propriétaires de boisés, ont été développés au cours de la saison, soit « Rentabilité d'un boisé privé », « L'Affûtage et l'entretien de la scie à chaîne » et « L'Utilisation de la débroussailleuse ».

RAPPORT ANNUEL 2003-2004

des activités Rapport

COMITÉ DES PLAINTES

MANDAT:

Son mandat est de traiter des plaintes écrites des propriétaires.

MEMBRES:

M. Martin J. Côté
M. Marcel Poulin
M. Martin Loiselle

RÉUNIONS:

Le comité s'est réuni à une seule reprise pour traiter une plainte d'un propriétaire.

ACTIVITÉS DE PROMOTION

PLANTS NON SUBVENTIONNÉS

L'Agence a distribué 73 110 plants non subventionnés durant la dernière année par l'entremise des Conseillers forestiers de la région de Québec et le Groupement forestier de Bellechasse-Lévis. Ces plants ont été distribués aux propriétaires qui en avaient fait la demande à l'Agence.

MOIS DE L'ARBRE

Durant la semaine de l'arbre, l'Agence a fourni 360 plants de feuillus et de résineux à l'école Notre-Dame de Lac-Etchemin. De plus, le directeur a réalisé une demi-journée de plantation avec les élèves de la maternelle et une autre demi-journée avec les élèves de troisième année de cette école. La plantation a eu lieu le long du sentier de la Haute-Etchemin.

SALON DE LA FORÊT

Le directeur et la responsable technique ont animé un kiosque au salon de la forêt aux Galeries de la Capitale du 19 au 21 mars 2004. L'emplacement est partagé avec les Agences de Québec et de la Chaudière. Plus de cent personnes de notre territoire passent à chaque année pour s'informer de différents sujets de la forêt privée.

ACCUEIL DE VISITEURS ÉTRANGÈS

L'Agence des Appalaches avec l'Agence de la Chaudière ont organisé une visite dans le cadre du Congrès forestier mondial le 25 septembre 2003. Environ une trentaine de personnes d'au moins quinze nationalités différentes ont assisté à cette visite.

Le directeur a animé la journée avec les propriétaires et un document a été remis aux participants. Les gens ont été informés du rôle et du fonctionnement des agences, du PPMV de l'Agence des Appalaches, et des réalisations chez monsieur Hervé Gagnon et monsieur Raymond-Marie Gauvin.

PROJETS

PROJET-PILOTE SUR L'INITIATIVE D'ÉVALUATION DE LA FAISABILITÉ DU BOISEMENT EN VUE DU CAPTAGE DU CARBONE, 2^e ANNÉE

La mise en contexte du projet est détaillé dans le rapport annuel 2002-03. En résumé, cette initiative s'inscrit dans le plan d'action du Canada sur les changements climatiques. D'une durée prévue de trois ans (2002-2005), cette initiative nationale du Service canadien des forêts (SCF) vise à évaluer si le boisement peut constituer une mesure efficace pour répondre en partie aux exigences du protocole de Kyoto. Il s'agit donc d'une étude de faisabilité.

des activités Rapport

Rappelons que l'Initiative est mise en oeuvre au Québec par le Service canadien des forêts (SCF), de concert avec le ministère des Ressources naturelles du Québec (MRNQ). Un comité de coordination conjoint SCF-MRNQ a retenu la proposition de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches pour la mise en place d'un projet-pilote au Québec.

Les partenaires dans ce projet sont :

- Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches;
- Ministère des Ressources naturelles, de la faune et des parcs du Québec;
- Chercheurs du Réseau Ligniculture Québec - Région de Québec;
- MAPAQ et ministère de l'Environnement;
- Propriétaires des sites expérimentaux;
- Producteurs de porcs;
- Service canadien des forêts - Centre de foresterie des Laurentides.

Les activités réalisées dans le cadre de ce projet en 2003-2004 sont les suivantes :

- Signature des ententes avec les propriétaires, les partenaires financiers ;
- Préparer le terrain au printemps (labourage et hersage) de quatre sites (5,4 hectares);
- Piquetage des sites en fonction du protocole de recherche déterminé par messieurs Claude Camiré (Université Laval et Ligniculture Québec) et Michel Campagna (MRN, section environnement);
- Transport, mise en terre au printemps 2003 de 5 200 plants et étiquetage des plants qui seront suivis;
- Entretien phytosanitaire des plants à l'intérieur des dispositifs (rabbatage);
- Achat de lysimètres et installation dans les dispositifs établis en 2003;
- Achat et modification d'une herse à dents pour l'entretien des sites;

- Entretien des sites par trois à quatre passages avec une herse;
- Application de répulsif pour les chevreuils et les mulots;
- Échantillonnage du sol et du feuillage selon le protocole d'entente;
- Achat de panneaux et installation dans les sites de 2003;
- Mesurage des plants dans les quatre sites;
- Montage du plan de chacun des sites sur Arcview avec la localisation des clones;
- Recherche de neuf autres sites, pour l'implantation de 2004, dont certains embroussaillés, entente avec les propriétaires et le MAPAQ;
- Débuter la préparation de terrain (débroussaillage dans certains cas et labourage) de 14,3 hectares pour le reboisement 2004;
- Une demande a été acheminée au MRNFP afin de produire pour le printemps 2004, 15 000 plants de peuplier hybride avec les clones appropriés pour les sous-régions écologiques touchées par le projet;
- Effectuer des analyses foliaires et de sol des sites expérimentaux de 2003 (monsieur Claude Camiré) ;
- Débuter les étapes d'une enquête afin de mesurer les objectifs des propriétaires à l'égard de leurs friches et de leurs terres marginales en culture, leur intérêt à les boiser et l'effet anticipé d'incitatifs sur leurs intentions de boisement.
- Signature de l'entente de contribution avec le SCF, 2003-2004 et le volet 1 du MRNFP;
- Planification des activités 2004-2005 du projet-pilote;
- Rédaction du rapport 2003-2004.

Le projet est financé à 50 % des coûts admissibles par le Service canadien des forêts et à environ 28 % par le MRNFP (volet 1). Pour l'année 2003-2004, les coûts admissibles sont de 138 257 \$.

des activités *Rapport*

INITIATIVE D'ÉVALUATION DE LA FAISABILITÉ DU BOISEMENT EN VUE DU CAPTAGE DE CARBONE, LIGNES DIRECTRICES POUR LA COLLECTE DES DONNÉES HISTORIQUES DE 1990 À 1992

Nous avons déjà fourni la première partie de ce projet pour les années 1993 à 2002. Pour la partie de 1990 à 1992, nous avons dû analyser les dossiers papiers des propriétaires qui avaient à cette époque eu du reboisement. L'Agence possède environ 95 % des dossiers touchés par cette enquête.

PROJET DE CRÉATION D'UNE BASE DE DONNÉE DES ÉLÉMENTS DE BIODIVERSITÉ SUR LE TERRITOIRE DES APPALACHES

Nous avons eu un projet dans le cadre du programme Emplois-nature-jeunesse afin d'engager une biologiste pour une période d'environ 40 semaines.

Le but de la première partie de ce projet vise à informer les conseillers forestiers de la présence des divers éléments fauniques et écosystèmes d'intérêt sur leur territoire. Une base de donnée numérique sera construite et rendu disponible via Internet aux conseillers forestiers afin qu'ils en tiennent compte. Ils pourront alors vérifier la présence de ces éléments sur leur territoire avant d'effectuer des travaux. Dans un deuxième temps, il leur sera possible d'informer le propriétaire de la présence de ces éléments sur sa propriété.

La deuxième partie du projet concerne des activités d'information pour les ravages de Montmagny. Un rapport produit par la Société de la faune et des parcs dans le cadre du projet-pilote de mise en valeur du cerf de Virginie démontre une faible population de cerfs dans le secteur de Montmagny. Les activités d'information permettront de rencontrer les différents propriétaires de boisés privés concernés par ces ravages afin de les sensibiliser à la problématique. Les coordonnées des personnes concernées ont été recueillies grâce aux informations retrouvées à la MRC de Montmagny, de Bellechasse et au bureau de la Ville de Montmagny. Une lettre de convocation a été rédigée et sera envoyée à chaque propriétaire ou groupe de propriétaires les invitant à une

séance d'information ainsi qu'à une visite d'un ravage sur le terrain. Une visite du secteur a été faite en collaboration avec Frédéric Hébert de la Société de la faune et des parcs afin de cibler les stations pour la visite avec les propriétaires.

de vérification opérationnelle
Rapport

RAPPORT DE VÉRIFICATION
OPÉRATIONNELLE

ANNÉE 2003

AGENCE DE MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Présenté par : Martin Loiselle, directeur
et Barbara Pouliot, responsable technique

juin 2004

RAPPORT ANNUEL 2003-2004

de vérification opérationnelle

Rapport

1.- GÉNÉRALITÉS

Les résultats sont consignés pour l'ensemble de l'Agence. Les renseignements sont ventilés par conseiller forestier.

Ce rapport réfère à la période du 1^{er} novembre 2002 au 31 décembre 2003. Un objectif de vérification opérationnelle de 10 % a été fixé pour l'année 2003.

En 2003, pour la deuxième année, toutes les prescriptions a priori ont été reçues au bureau de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches. Pour une troisième année, tous les rapports d'exécution ont été reçus au bureau de l'Agence avec les réclamations de paiement des conseillers forestiers.

TABLEAU 1- BILAN DE LA VÉRIFICATION OPÉRTIONNELLE (services techniques)

CONSEILLER FORESTIER	NBRE TOTAL PRESC.	NBRE PRESC. VÉRIFIÉES	%	NBRE TOTAL RAPP. EXEC.	NBRE RAPPORTS VÉRIFIÉS	%
OGC BELLECHASSE	322	44	14	378	45	12
OGC DORCHESTER	262	40	15	403	50	12
OGC MONTMAGNY	181	25	14	242	28	12
OGC L'ISLET	144	19	13	225	27	12
SYND. PROD. BOIS BEAUCE	204	28	14	347	45	13
CONS. FOR. CÔTE-DU-SUD	199	28	14	290	26	9
COOP. GESTION FOR. APPALACHES	11	5	45	16	4	25
CONS. FOR. RÉGION QUEBEC	192	28	15	314	42	13
CONS. FOR. M.S.	8	5	62	5	2	40
STADACONA	1	1	100	1	1	100
TOTAL	1524	223	15	2221	270	12

- Prescriptions totales = prescriptions intégrées sur SIGGA du 1^{er} novembre 2002 au 31 décembre 2003.
- Prescriptions vérifiées = prescriptions vérifiées parmi celles intégrées sur SIGGA et celles reçues a priori à l'Agence sans être intégrées sur SIGGA du 1^{er} novembre 2002 au 31 décembre 2003. Vérification partielle des prescriptions non intégrées sur SIGGA, puisque l'Agence n'a pas reçu les prescriptions originales, section administrative non vérifiée (60 prescriptions).
- Rapports d'exécution total = rapports d'exécution facturés du 1^{er} novembre 2002 au 31 décembre 2003.
- Rapports vérifiés = rapports d'exécution vérifiés parmi ceux facturés du 1^{er} novembre 2002 au 31 décembre 2003.
- Vérification opérationnelle administrative et technique des rapports d'exécution des PAF (602 PAF).

de vérification opérationnelle

Rapport

TABLEAU 2 – SOMMAIRE DE L'ANNÉE 2003.

TYPE DE DOCUMENT	NOMBRE RECUS	NOMBRE VÉRIFIÉS	%	VALEUR (\$)
Prescriptions	1524	223	15	381 519
Rapports d'exécution	1619	193	12	397 850
PAF	602	77	13	18 635
TOTAL	3745	493	13	779 370 (23 %)

Nous remarquons que la vérification opérationnelle en 2003 a porté sur 13 % des documents transmis à l'Agence, pour une valeur équivalent à 23 % des sommes investies, du 1^{er} novembre 2002 au 31 décembre 2003.

Méthode utilisée par la responsable technique de l'Agence pour la sélection des documents à vérifier :

Les prescriptions à vérifier a priori, ainsi que les rapports d'exécution facturés à vérifier a posteriori, ont été reçus au bureau de l'Agence de mise en valeurs des forêts privées des Appalaches. Un choix aléatoire (sélectionné sur SIGGA pour les rapports d'exécution) avec un objectif de vérification opérationnelle de 10 % a été effectué. Pour la vérification du reboisement, la responsable technique de l'Agence a reçu une liste des projets de reboisement, ainsi que les prescriptions de regarni et de reboisement sans préparation de terrain (friches). Par la suite, une sélection aléatoire a été réalisée par la responsable technique pour effectuer la vérification opérationnelle. Le même processus fût utilisé pour la vérification des entretiens de plantation.

Voici les données générales pour les activités vérifiées du 1^{er} novembre 2002 au 31 décembre 2003 :

TABLEAU 3 - RÉPARTITION PAR ACTIVITÉS

TYPE	\$	% \$	NOMBRE	UNITÉ
Préparation de terrain	373 078	11	167	399 ha
Reboisement	470 376	14	356	1 286 K plants
Entretien	1 321 471	39	506	1 464 ha
Précommercial	836 975	25	330	882 ha
Commercial	189 446	4	155	286 ha
Drainage et voirie	64 804	2	107	56 km
PAF	147 820	4	602	602 PAF
TOTAL	3 403 917	100	2221	

- Valeur moyenne par traitement : 1532,61\$,
- Valeur moyenne par traitement sylvicole (moins PAF): 2 000,69 \$.

de vérification opérationnelle

Rapport

Suivis de 2 ans et de 5 ans des plantations :

L'Agence a effectué la vérification opérationnelle des suivis des plantations en 2003, cependant ces résultats ne sont pas inclus dans le bilan de la vérification opérationnelle et n'ont pas d'influence sur le bulletin.

TABLEAU 4 - RÉPARTITION PAR ACTIVITÉS

CONSEILLER FORESTIER	NOMBRE TOTAL NON OPPRIMÉS		NOMBRE VÉRIFIÉS		%		NOMBRE TOTAL CONFORMITÉ		%	
	Suivi 2 ans	Suivi 5 ans	Suivi 2 ans	Suivi 5 ans	Suivi 2 ans	Suivi 5 ans	Suivi 2 ans	Suivi 5 ans	Suivi 2 ans	Suivi 5 ans
Group. for. Bellechasse-Lévis (05)	16	27	2	3	12	11	0	3	0	100
Group. for. Dorchester (08)*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Group. for. Montmagny (09)	6	9	1	2	17	22	1	2	100	100
Group. for. L'Islet (10)	15	20	2	1	13	5	1	1	50	100
Synd. prod. bois Beauce (32)	10	41	0	3	0	7	0	3	100	100
Cons. for. Côte-du-Sud (33)	6	43	1	5	17	12	1	5	100	100
Cons. for. région Québec (80)	8	4	0	2	0	50	0	2	100	100
TOTAL	61	144	6	15	10	10	3	15	50	100

*Le Groupement forestier Dorchester n'a pas fourni ses résultats en début de saison tel que demandé, l'Agence n'a pu aller vérifier les plantations.

- suivis 2 ans : six cas ont été vérifiés, dont trois (50 %) étaient non conformes: sous évaluation de l'oppression, cependant aucun de ces cas ne devaient être dégagés.
- suivis 5 ans : 15 cas ont été vérifiés, 100 % conformes

de vérification opérationnelle

Rapport

2.- ÉVALUATION DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX

➤ QUALITÉ DES TRAVAUX VÉRIFIÉS (Tableau 5A)

Ce volet de la vérification établit le nombre de traitements acceptables selon les critères d'exigences inscrits au cahier d'instructions techniques de l'Agence et qui se traduit comme suit :

PRÉPARATION DE TERRAIN	95 %
REBOISEMENT	85 %
ENTRETIEN	95 %
PAILLIS DÉGRADABLES	100 %
PRÉCOMMERCIAL	100 %
COMMERCIAL	100 %
DRAINAGE	80 %
VOIRIE	85 %
PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER	100 %

Ainsi, pour que le traitement ne subisse aucune réduction, la qualité d'exécution doit être égale ou supérieure à cette note. Pour l'ensemble de l'Agence, nous pouvons constater que 97 % des traitements ont atteint ces notes de passage, la même note que l'année précédente.

➤ QUANTITÉ DÉCLARÉE DES TRAITEMENTS VÉRIFIÉS (Tableau 5B)

Pour l'évaluation des superficies facturées, l'Agence a utilisé le « GPS » pour établir la conformité ou non du secteur.

UNITÉ DE MESURE UTILISÉE :

PRÉPARATION DE TERRAIN	hectare (ha)
REBOISEMENT	nombre de mille plants/ha
ENTRETIEN	hectare (ha)
PRÉCOMMERCIAL	hectare (ha)
DRAINAGE	kilomètre (km)
VOIRIE	kilomètre (km)

Un secteur est considéré conforme si la superficie déclarée par le conseiller forestier est à moins de 5 % de celle mesurée par l'Agence. Nous pouvons constater que 99 % des résultats sont conformes, ce qui représente une augmentation de 3 % par rapport à l'année précédente.

de vérification opérationnelle

Rapport

TABLEAU 5A

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES Résultats de la qualité des travaux vérifiés Tous les conseillers forestiers						
Traitement	Traitements facturés		Traitements vérifiés		Traitements conformes	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Préparation de terrain	167	10	18	9	17	94
Reboisement	356	22	39	20	38	97
Entretien	506	31	72	38	71	99
Précommercial	330	20	31	16	28	90
Commercial	155	10	17	9	17	100
Drainage et voirie	107	7	14	7	14	100
Sous-total	1619	100	191	100	185	97
Total reçu	2221					

TABLEAU 5B

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES Résultats de la quantité des travaux vérifiés Tous les conseillers forestiers						
Traitement	Traitements facturés		Traitements vérifiés		Traitements conformes	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Préparation de terrain	167	10	18	9	18	100
Reboisement	356	22	39	20	39	100
Entretien	506	31	72	38	70	97
Précommercial	330	20	31	16	31	100
Commercial	155	10	17	9	17	100
Drainage et voirie	107	7	14	7	14	100
Sous-total	1619	100	191	100	189	99
Total reçu	2221					

de vérification opérationnelle

Rapport

3.- REMISE MONÉTAIRE CONSÉQUENTE AUX RÉSULTATS DE LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE (pénalités et coupures).

Les remises monétaires conséquentes à la vérification opérationnelle totalisent 6379,23 \$ pour 2003-2004.

Au tableau 6, nous présentons l'ensemble des pénalités monétaires suite à l'exercice de la vérification opérationnelle de 2003. Une lettre accompagnée d'une facture seront transmises à chacun des conseillers forestiers concernés, lors de la rencontre spécifique avec chacun de ceux-ci au mois de juin 2004 (remise du bulletin et précisions sur le processus de la vérification opérationnelle 2004). Ils doivent acquitter cette facture avant d'être accrédité pour la prochaine saison.

TABEAU 6

Traitement	AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES Réduction monétaire découlant de la VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE Année 2003 (Ventilé par traitement)											
	Admissibilité		Qualité		Quantité		Autres		Total			
	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$		
Préparation			1	49,75						1	49,75	
Reboisement			1	139,65			2	110,00		3	249,65	
Entretien	1	188,00	1	9,60	2	811,20				4	1008,80	
Précommercial	2	3800,00	3	1211,10						5	5011,10	
Commercial												
Voiture-drainage	1	59,93								1	59,93	
Total	4	4047,93	6	1410,10	2	811,20	2	110,00	2	13	6379,23	

de vérification opérationnelle

Rapport

4.- ÉVALUATION DES SERVICES TECHNIQUES

Les principaux éléments vérifiés sont les suivants :

PRESCRIPTION	ÉLÉMENTS VÉRIFIÉS
TYPE DE VÉRIFICATION	
Conformité administrative	<ul style="list-style-type: none"> - Signature de l'ingénieur forestier, du conseiller forestier accrédité et du producteur forestier reconnu; - Concordance entre les informations du certificat et celle de la prescription (code + numéro de producteur); - Présence d'un plan d'aménagement forestier ou PAF; - Présence et exactitude des codes de production et des taux.
Conformité technique	<ul style="list-style-type: none"> - Présence de toutes les informations techniques; - Données techniques déclarées conformes aux critères d'admissibilité énoncés dans le cahier des normes techniques.
Conformité terrain	<ul style="list-style-type: none"> - Présence et conformité du croquis par rapport au terrain; - Données techniques déclarées par le conseiller conformes au terrain.

RAPPORT D'EXÉCUTION	ÉLÉMENTS VÉRIFIÉS
TYPE DE VÉRIFICATION	
Conformité administrative	<ul style="list-style-type: none"> - Signature de l'ingénieur forestier, du conseiller forestier accrédité; - Concordance entre les informations du certificat et celles de la prescription (code + numéro de producteur); - Présence d'un plan d'aménagement forestier ou PAF; - Présence et exactitude des codes de production et des taux;
Conformité technique	<ul style="list-style-type: none"> - Présence et conformité du croquis par rapport au terrain; - Présence des informations techniques exigées pour chaque traitement; - Données techniques déclarées par le conseiller conformes au terrain (excluant les résultats de qualité et de quantité);
Conformité de la qualité déclarée	<p>Pour être considéré conforme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le pourcentage de qualité d'exécution déclaré par le conseiller doit se situer à l'intérieur de l'écart toléré (généralement 15 % de celui du vérificateur)
Conformité de la quantité déclarée	<p>Pour être considérée conforme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la quantité déclarée par le conseiller doit se situer à l'intérieur de l'écart toléré (généralement 5 % de celle du vérificateur)

de vérification opérationnelle

Rapport

5.- RÉSULTATS DE LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE

Se trouve au tableau 7 des informations additionnelles sur les performances de chaque conseiller forestier. Ces données ont servi de base pour la production du bulletin des conseillers forestiers, auxquelles se sont ajoutés les résultats d'un sondage réalisé auprès des clients desservis par chaque conseiller forestier, ainsi que la moyenne des sommes investies par producteur (tableau 8).

6.- CONCLUSION

Cette année, plusieurs pénalités ont été attribuées concernant l'éclaircie précommerciale sur des sites ayant un mauvais drainage (drainage 5). En 2003, l'Agence avait une nouvelle directive quant à l'éclaircie précommerciale sur sites humides. Les conseillers devaient demander une autorisation avant d'effectuer ce type d'éclaircie. Les agents vérificateurs avaient alors à déterminer le potentiel de réaction du peuplement avant d'autoriser les travaux. Or, certains cas n'ont pas été autorisés avant traitement, entraînant le non-paiement des superficies traitées.

L'Agence poursuivra en 2004 l'autorisation préalable des travaux d'éclaircie précommerciale sur sites humides (drainage 5), afin de déterminer le potentiel de réaction de ces peuplements, dans le but d'investir les fonds de façon judicieuse. En ce sens, une demande d'aide financière a été demandée par l'Agence, pour un projet de recherche sur l'aménagement des sites hydriques dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (volet 1).

La détermination de la classe du drainage est ici décisive. L'Agence restera disponible aux conseillers forestiers pour une formation à ce sujet en 2004.

Le martelage des éclaircies commerciales résineuses vérifiés a priori était conforme, les agents vérificateurs ont proposé au conseil d'administration de ne plus vérifier a priori ce traitement pour l'année 2004.

L'intégration a priori des prescriptions sur SIGGA sera exigée en 2004, afin de comptabiliser dans le système informatique les vérifications opérationnelles effectuées a priori. Cette année, plus de 60 prescriptions vérifiées a priori n'ont pas été intégrées sur SIGGA, car elles n'ont pas été facturées. En conséquence, il a été impossible de vérifier la conformité administrative de ces prescriptions.

de vérification opérationnelle *Rapport*

De façon générale, l'Agence est satisfaite des résultats de vérification opérationnelle, puisque 97 % des traitements ont atteint la note de passage concernant la qualité des travaux, soit la même note que l'année précédente. De plus, en ce qui concerne la quantité (superficies), 99 % des résultats sont conformes, ce qui représente une augmentation de 3 % par rapport à l'année précédente.

RAPPORT AGENCIER 2003-2004

de Vérification opérationnelle

Rapport

TABEAU 7

RÉSULTATS DE LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE 2003

	Prescription		Administratif		Rapport d'exécution		Superficie			
	Conformité tech. et ter.		Prescription et rap. d'exéc.		Conformité tech. et qualité		Agent vér.	Conseiller forestier	Écart cumulatif en %	
	Total	Conforme	Total	Conforme	Total	Conforme	%			
Conseiller forestier										
Group. for. Bellechasse-Lévis (05)	88	86	73	71	78	77	99	47,0	46,4	0,0
Group. for. Dorchester (08)	80	65	70	69	88	87	99	77,2	77,7	0,6
Group. for. Montmagny (09)	50	49	45	43	51	50	98	59,1	59,2	0,2
Group. for. L'Islet (10)	38	36	45	45	45	43	96	56,6	57,0	0,7
Synd. prod. bois Beauce (32)	56	55	68	68	72	70	97	26,7	27,7	3,7
Cons. for. Côte-du-Sud (33)	56	55	48	47	43	43	100	14,6	14,9	2,1
Coop. gestion for. Appalaches (41)	10	10	9	9	9	6	67	0,6	0,6	0,0
Cons. for. région Québec (80)	56	54	66	65	70	70	100	47,4	49,3	4,0
Cons. for. M.S. (35)	10	9	7	4	5	4	80	6,5	6,6	1,5
Stadacona (93)	2	1	2	2	2	0	0	22,0	21,0	0,0

TABEAU 8

BULLETTIN 2003 ET REDISTRIBUTION BUDGÉTAIRE 2004

	Prescription (15 %)	Administration (5 %)	Rapport d'exécution (25 %)	Superficies (35 %)	Moyenne par producteur (5 %)	Satisfaction (15 %)	Note finale (100 %)	% excédentaire à 85 %	Proportion budgétaire (%)	Proportion budgétaire (%)
Conseiller forestier										
Group. for. Bellechasse-Lévis (05)	14,7	4,9	24,7	35,0	5,0	13,1	97,3	17,9	17,5	35 400
Group. for. Dorchester (08)	12,2	4,9	24,7	34,1	5,0	13,3	94,2	13,3	19,4	32 700
Group. for. Montmagny (09)	14,7	4,8	24,5	34,7	5,0	13,0	96,7	16,9	14,9	31 800
Group. for. L'Islet (10)	14,2	5,0	23,9	33,9	5,0	13,3	95,3	14,9	14,5	29 400
Synd. prod. bois Beauce (32)	14,7	5,0	24,3	29,2	5,0	13,3	91,5	9,4	11,5	20 900
Cons. for. Côte-du-Sud (33)	14,7	4,9	25,0	31,7	5,0	12,9	94,2	13,3	9,2	22 500
Coop. gestion for. Appalaches (41)	15,0	5,0	16,7	35,0	0,0	14,0	85,7	1,0	1,2	2 200
Cons. for. région Québec (80)	14,5	4,9	25,0	28,7	5,0	13,6	91,7	9,7	9,6	19 300
Cons. for. M.S. (35)	13,5	2,9	20,0	32,6	5,0	13,5	87,5	3,6	2,2	5 800
Stadacona (93)	7,5	5,0	0,0	35,0	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
MOYENNE-TOTAL	13,6	4,7	20,9	33,0	4,4	13,3	92,7	100	100	200 000

forestiers accrédités en 2003-2004

Conseillers

Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud inc.

1120, 6^e Avenue, C.P. 148
La Pocatière (Québec)
G0R 1Z0
No tél.: (418) 856-5828
No téléc.: (418) 856-2775

Conseillers forestiers de la région de Québec inc.

1515, rue St-Jean Baptiste, Suite 115
Québec (Québec)
G2E 5E2
No tél.: (418) 872-1773
No téléc.: (418) 872-6773

Coopérative de gestion forestière des Appalaches

519, rue Principale
Sainte-Appoline (Québec)
G0R 2P0
No tél.: (418) 469-3033
No téléc.: (418) 469-2744

Groupe forestier de Bellechasse-Lévis inc.

69^e, Route 284
Saint-Magloire (Québec)
G0R 3M0
No tél.: (418) 257-2665
No téléc.: (418) 257-2666

Consultants forestiers M.S. inc.

870, Avenue Casot, app. 4
Québec (Québec)
G1S 2X9
No tél.: (418) 688-0431
No téléc.: (418) 688-0432

Groupe forestier de l'Islet inc.

76, rue Principale Est
Saint-Rubert (Québec)
G0R 2R0
No tél.: (418) 598-3056
No téléc.: (418) 598-3058

Groupe forestier de Montmagny inc.

76, rue Principale Est
Saint-Rubert (Québec)
G0R 2R0
No tél.: (418) 598-3056
No téléc.: (418) 598-3058

Groupe forestier du Sud de Dorchester inc.

1506, 25^e Avenue, C.P. 129
Saint-Prospère (Québec)
G0M 1Y0
No tél.: (418) 594-8208
No téléc.: (418) 594-8584

Papiers Stadacona

1345, 88^e Rue
St-Georges (Québec)
G5Y 7D7
No tél.: (418) 593-3426
No téléc.: (418) 593-3427

Syndicat des producteurs de bois de la Beauce

3500, 6^e Avenue Ouest
Ville Saint-Georges (Québec)
G5Y 3Y9
No tél.: (418) 228-5110
No téléc.: (418) 228-5800

RAPPORT ANNUEL 2003-2004

du programme
Statistiques

Tableau 1

**INVESTISSEMENT PAR MRC EN 2003-2004
 NOMBRE DE PRODUCTEURS FORESTIERS ACTIFS PAR MRC**

MRC	MONTANT INVESTI		NOMBRE DE PRODUCTEURS POTENTIELS ¹		NOMBRE DE PRODUCTEURS ACTIFS ²	
	\$	%	Nombre	%	Nombre	%
L'ISLET	666 280	21,2	3 000	25,0	576	17,0
MONTMAGNY	608 380	19,4	2 200	18,3	435	12,8
BELLECHASSE	655 228	20,8	1 700	14,2	887	26,2
VILLE LÉVIS	129 766	4,1	1 900	15,8	156	4,6
LES ETCHEMINS	1 083 008	34,5	3 200	26,7	1 333	39,4
TOTAL	3 142 662	100	12 000	100	3 387	100

- 1 Ce nombre provient d'une liste des MRC, en date de 1999, dont les propriétaires qui possédaient une superficie forestière de quatre hectares et plus étaient inscrits.
- 2 Les producteurs actifs sont définis comme étant enregistrés et possédant un plan d'aménagement forestier en 2003-2004.

du programme
Statistiques

Tableau 2

**BUDGET INVESTI PAR LES CONSEILLERS FORESTIERS EN 2003-2004
 ET
 LA MOYENNE PAR PRODUCTEUR FORESTIER DESSERVI (INCLUANT LES PAF)**

CONSEILLER FORESTIER	BUDGET INVESTI		MOYENNE PAR PRODUCTEUR	
	\$	%	Nombre	\$
Groupement forestier de L'Islet	454 523	14,5	116	3 918
Groupement forestier de Montmagny	466 641	14,8	146	3196
Coopérative de gestion des Appalaches	30 260	1,0	7	4 323
Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud	295 040	9,4	167	1 767
Groupement forestier du Sud de Dorchester	601 856	19,1	231	2 605
Syndicat des producteurs de bois de la Beauce	363 722	11,6	233	1 561
Groupement forestier de Bellechasse-Lévis	542 691	17,3	271	2 002
Conseillers forestiers de la région de Québec	305 584	9,7	160	1 910
Consultants forestiers M.S.	62 345	2,0	20	3 117
Stadacona	20 000	0,6	N/A	N/A
TOTAL	3 142 662	100	1 351	2 326

RAPPORT ANNUEL 2003-2004

du programme
Statistiques

Tableau 3

AIDE FINANCIÈRE VERSÉE PAR CATÉGORIE DE TRAITEMENT

CODE	TRAITEMENT	AIDE FINANCIÈRE VERSÉE EN \$	QUANTITÉ	UNITÉ DE MESURE
05	Remise en production : Préparation de terrain	314 372	345	ha
06	Remise en production : Plantation	470 307	1 286	,000 plants
07	Entretien de plantation	1 193 663	1 318	ha
08	Éducation de peuplements : Traitements non commerciaux	701 745	713	ha
09	Éducation de peuplements : Traitements commerciaux	229 165	364	ha
10	Drainage et voirie forestière	54 712	47	km
11	Plans d'aménagement forestier	165 787	700	plans
50	Conseils techniques et visites- conseils	7 248	39	actes
	TOTAL	3 142 662		

des taux Grille

TAUX DE L'AIDE FINANCIÈRE VERSÉS PAR L'AGENCE

POUR LES TRAITEMENTS SYLVICOLES ADMISSIBLES EN 2003-2004

CODE DES TRAVAUX	CODE DE PRODUCTION	TRAVAUX ADMISSIBLES	TAUX (\$)
05 - REMISE EN PRODUCTION – PRÉPARATION DE TERRAIN			
DMD	0501	Débroussaillage (méc. + man.) + déblaiement	1025/ha
DMDP	0502	Débroussaillage (méc. + man.) + déblaiement avec une pelle mécanique	1075/ha
DMED	0504	Déchiquetage	680/ha
RDMD	0507	Récupération débroussaillage + déblaiement	1050/ha
RDMDP	0508	Récupération débroussaillage + déblaiement avec une pelle mécanique	1100/ha
DBD	0516	Déblaiement mécanique	410/ha
DBDP	0515	Déblaiement mécanique avec une pelle mécanique	465/ha
DBMAD	0517	Débroussaillage-déblaiement manuel (- 50 % de couverture)	370/ha
PAI	0590	Paillis dégradables (financement à 50 %)	740/ha
PRLH	0520	Labourage + hersage agricole (pl. feuillus) (financement à 50 %)	210/ha
06 - REMISE EN PRODUCTION - PLANTATION			
PMERN	0634	Plantation mécanique- racines nues résineux	170/1000 p
PMERN	0640	Plantation mécanique- PFD racines nues résineux	175/1000 p
PMANR	0626	Plantation manuelle - racines nues résineux	260/1000 p
PFD	0628	- PFD racines nues résineux	320/1000 p
PMARR4	0632	- récipient - 45 cavités (110 à 199 cc)	245/1000 p
PMAF	0636	- racines nues feuillus (financement à 50 %)	210/1000 p
PMARR	0638	- récipient 300 cc et plus	370/1000 p
06-4 ENRICHISSEMENT			
ER	0656	Enrichissement - racines nues résineux	280/1000 p
EPFD	0658	- PFD résineux	335/1000 p
ER45	0662	- récipient - 45 cavités (110 à 199 cc)	270/1000 p
ER300	0668	- récipient 300 cc et plus	400/1000 p
06-5 REGARNI DE PLANTATION			
ERPRN	0641	Regarni - racines nues résineux	280/1000 p
ERPF	0647	- racines nues feuillus	220/1000 p
ERPPFD	0643	- PFD racines nues	335/1000 p
ERPRR4	0645	- récipient - 45 cavités (110 à 199 cc)	270/1000 p
ERP	0644	- récipient 300 cc et plus	400/1000 p
06-6 REGARNI DE RÉGÉNÉRATION NATURELLE			
ERRNN	0649	- racines nues résineux	300/1000 p
ERRNPF	0653	- PFD racines nues	355/1000 p
ERRNR4	0651	- récipient - 45 cavités (110 à 199 cc)	290/1000 p
ERRN	0650	- récipient 300 cc et plus	415/1000 p

RAPPORT ANNUEL 2003-2004

des taux Grille

CODE DES TRAVAUX	CODE DE PRODUCTION	TRAVAUX ADMISSIBLES	TAUX (\$)
07 - ENTRETIEN DE PLANTATION			
EDES	0753	Désherbage mécanique ou manuel de plantation feuillus (financement à 50 %)	170/ha
EDES	0754	Désherbage mécanique ou manuel de plantation résineuse	270/ha
ECME	0755	Dégagement mécanique ou manuel	720/ha
ECME	0758	Dégagement méc. ou man. (haut. moy. des plants opprimés inférieure à 1,0 m)	960/ha
ECME	0759	Dégagement méc. ou man. (plantation 6 ans et +, 30 à 40% opprimés)	470/ha
CPPL	0762	Éclaircie précommerciale dans une plantation résineuse	1000/ha
CIM	0784	Protection contre les insectes, maladies et animaux	400/ha
TFF	0795	Taille de formation dans les plantations feuillus (financement à 50 %)	230/ha
08 - ÉDUCATION DE PEUPELEMENTS - TRAITEMENTS NON-COMMERCIAUX			
08-1 DÉGAGEMENT DE LA RÉGÉNÉRATION NATURELLE			
DEGM	0858	Dégagement mécanique ou manuel	710/ha
08-2 ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE			
CPCR	0862	Résineux	1000/ha
CPCFT	0863	Feuillus d'ombre	1060/ha
CPCFI	0864	Feuillus de lumière	865/ha
CPCM	0865	Mélangés	1000/ha
09 - ÉDUCATION DE PEUPELEMENTS - TRAITEMENTS COMMERCIAUX			
RJR	0970	Coupe de jardinage avec martelage - résineux	830/ha
RJF	0971	- feuillus d'ombre	750/ha
RJFT	0950	Coupe de jardinage par trouées	750/ha
RJFTP	0951	Coupe de jardinage par trouées + scarifiage avec pelle mécanique	1165/ha
CERM	0966	Éclaircie commerciale avec martelage - résineux	830/ha
CEFTM	0967	- feuillus d'ombre	750/ha
CEFIM	0976	- feuillus de lumière	750/ha
CER	0977	Éclaircie commerciale sans martelage - résineux	725/ha
CS	0968	- feuillus de lumière	540/ha
RCPERM	0973	Coupe de succession - résineux	830/ha
RCPEFM	0974	Coupe progressive d'ensemencement (avec martelage) - feuillus d'ombre	550/ha
RBB	0972	Coupe par bandes	330/ha
CRBA	0975	Coupe de récupération	280/ha
ERT	0980	Martelage et services techniques dans les érablières	225/ha
ERI	0981	Éclaircie intermédiaire dans les érablières à potentiel acéricole	750/ha
ERCJ	0982	Coupe de jardinage acérico forestière (incluant la technique)	495/ha
RB	0999	Coupe totale prescrite (technique uniquement, les 4 premiers ha à 145 \$/ha et les suivants à 60 \$/ha)	145/ha
10 - AUTRES TRAVAUX			
NCDR	1081	Drainage forestier en terrain boisé	1420/km
PRDR	1080	en terrain dénudé	1205/km
VFC	1082	Voirie forestière, construction de chemin	1095/km
11 - PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER			
PAF	1122	4 à 50 ha	220
PAF	1123	51 à 100 ha	365
PAF	1124	101 à 250 ha	520
PAF	1125	251 à 799 ha	670
		Conseils techniques, payé à l'acte pour une prescription et un rapport d'exé. Visites-conseils	145/l'acte 80/visite

des industriels ayant contribué *Liste*

- A. Lapointe & Fils ltée
- Abitibi-Consolidated inc. Division St-Maurice
- Blanchette & Blanchette inc.
- Bois Daaquam inc.
- Bois Franc Cambium inc.
- Bois de sciage Lafontaine inc.
- Boiscarvin inc.
- Busque & Laflamme inc.
- Clermond Hamel ltée
- Domtar inc. (C.A. Windsor)
- F.F. Soucy inc. & Ass.
- Industries Maibec inc. Division St-Pamphile
- Industries Maibec inc. Division St-Théophile
- Industries manufacturières Mégantic inc.
- Joseph Audet ltée
- Kruger inc. Trois-Rivières
- Kruger Wayagamack inc.
- Les Lattes N. G. inc.
- Matériaux Blanchet inc.
- Mégabois (1989) inc.
- Mobilier Rustique (Beauce) inc.
- Norampac inc. Division Cabano
- Panneaux Tembec OSB
- Produits Forestiers Champlain inc.
- Produits forestiers D.G. ltée
- Produits forestiers Domtar (Beauce)
- Scierie A. Lemay & Fils inc.
- Scierie Arbotek inc.
- Scierie Bel-Ache ltée
- Scierie Dion et Fils inc.
- Scierie Gilles Couture
- Scierie J.N. Grégoire inc.
- Scierie Lauzé Joly inc.
- Scierie Leduc inc. Division Stadacona
- Scierie Lemieux & Fils inc.
- Scierie Pelem inc.
- Vexco inc.
- Wilfrid Paquet & Fils ltée

Réalisations en 2003-2004	Objectifs du PPMV
<p>L'Agence a continué sa réflexion sur la rentabilité de réaliser des éclaircies précommerciales sur un site de drainage 5. Une directive a été instaurée à cet égard dans le cahier des normes. Chaque cas doit faire l'objet d'une demande spécifique à l'Agence avant d'être réalisé.</p> <p>L'Agence a demandé un projet dans le cadre du volet 1 afin d'évaluer la rentabilité d'investir sur des sites hydriques ou subhydriques.</p>	<p>1- Améliorer la connaissance du milieu forestier et des effets escomptés des travaux sylvicoles réalisés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer des propositions pour améliorer les connaissances forestières des forêts privées (données). • Améliorer la connaissance du milieu forestier. • Posséder ou favoriser l'acquisition des connaissances sur les résultats des travaux financés par l'Agence en instaurant entre autres un mécanisme de suivi des effets escomptés des travaux réalisés.
<p>L'Agence maintien la notion de type écologique dans ses normes et elle a offert une formation sur ce sujet à ses conseillers forestiers.</p> <p>L'Agence a pris position suite à la réalisation du projet de caractérisation des friches en Chaudière-Appalaches afin de traiter les demandes de reboisement refusées par le MAPAQ.</p> <p>L'Agence a analysé le résultat des suivis de 2 et 5 ans des plantations. Elle a décidé de continuer d'effectuer ces suivis afin de suivre l'évolution des plantations.</p> <p>L'Agence a poursuivi son projet-pilote de plantation de peuplier hybride avec épandage de lisier de porc.</p> <p>L'Agence a augmenté ses taux afin de suivre l'indice du prix à la consommation en plus d'un ajustement.</p>	<p>2- Favoriser la production durable d'une plus grande quantité de matière ligneuse, notamment pour les résineux, et de meilleure qualité, notamment pour les feuillus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer les données écologiques dans la planification et la réalisation des travaux sylvicoles. • Favoriser l'établissement d'une régénération naturelle de qualité. • Adopter une politique de régénération basée sur le potentiel des sites. • Favoriser l'adoption d'une politique concertée sur l'utilisation des superficies en friches et agricoles abandonnées avec les intervenants concernés. • Intensifier la réalisation des éclaircies précommerciales de façon à diminuer l'oppression importante des essences résineuses dès leur jeune âge. • S'assurer d'un entretien adéquat des plantations. • Intensifier la réalisation des éclaircies commerciales et les coupes de régénération. • Favoriser l'adoption de meilleures pratiques forestières dans la sylviculture des feuillus durs par le transfert de connaissances. • Contribuer à accroître la disponibilité et la compétence des propriétaires de boisés, des travailleurs sylvicoles et à assurer l'intégration de la relève pour la réalisation de travaux sylvicoles et de récolte.
<p>La programmation des conseillers forestiers démontre une baisse considérable du reboisement et une augmentation de l'éclaircie précommerciale et commerciale.</p>	<p>3- Minimiser les impacts des futures épidémies de la tordeuse des bourgeons de l'épinette</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la mise en place d'un programme de lutte contre une éventuelle épidémie de tordeuse. • Définir des solutions alternatives à une réduction de certains travaux sylvicoles en cas d'épidémie de la tordeuse. • Intensifier la réalisation de travaux sylvicoles visant à diminuer la vulnérabilité à la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

Réalizations en 2003-2004	Objectifs du PPMV
<p>Nous avons intégré dans les normes différents traitements afin de favoriser la régénération de feuillus nobles. Le bouleau jaune est maintenant protégé dans l'éclaircie précommerciale résineuse ou mélangée.</p> <p>Nous avons priorisé le cèdre comme essence résineuse à aménager.</p>	<p>4- Mettre en place une stratégie d'aménagement visant le respect de la diversité biologique et de la dynamique naturelle des peuplements</p> <ul style="list-style-type: none"> • Établir une stratégie d'aménagement des essences peu tolérantes à l'ombre. • Étudier la possibilité d'améliorer le programme d'aide afin de favoriser la régénération des essences peu tolérantes à l'ombre.
<p>Le directeur a participé à titre de représentant de l'Agence sur le comité de suivi du projet-pilote de réglementation sur la protection et la mise en valeur des boisés privés par l'ensemble des MRC de son territoire. L'Agence a dédié une somme de 10 000 \$ pour ce projet cette année. L'inspecteur régional engagé par les MRC a continuer l'harmonisation de la réglementation sur l'ensemble du territoire de l'Agence, il a sensibilisé la population, vulgarisé la réglementation et procédé à son application.</p> <p>L'Agence a fait intégrer dans la réglementation des MRC de son territoire la protection des travaux d'aménagement.</p>	<p>5- Établir une stratégie d'aménagement afin d'assurer une protection adéquate du milieu forestier</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réglementation municipale <ul style="list-style-type: none"> – Établir une concertation avec les MRC afin de définir les grands principes et les éléments essentiels d'une réglementation visant la protection et l'aménagement durable du milieu forestier. – Identifier les éléments d'une réglementation qui constituent une entrave à l'aménagement forestier durable. – Poursuivre la concertation avec les MRC afin d'améliorer la réglementation sur l'abattage d'arbres et son application. – Supporter le monde municipal dans son intention d'utiliser du personnel qualifié pour mettre en application leur réglementation sur l'abattage d'arbres. – Établir une concertation avec les MRC afin de limiter la diminution des superficies forestières. – Collaborer avec les MRC et le MRN afin d'identifier et de mettre en valeur les milieux sensibles et les territoires d'intérêts. – S'assurer que les milieux sensibles et les sites d'intérêts sont adéquatement protégés. • Régime fiscal <ul style="list-style-type: none"> – Documenter la problématique fiscale des lots boisés du territoire de l'Agence des Appalaches. – Appuyer les propriétaires de boisés dans leurs démarches pour simplifier le programme de remboursement des taxes foncières. • Gestion durable des forêts privées <ul style="list-style-type: none"> – Collaborer, avec les partenaires concernés, à la définition et à la mise en place d'un système de gestion durable des forêts privées et éventuellement le faire certifier. • Favoriser la récolte de matière ligneuse disponible en tenant compte des objectifs des propriétaires de boisés et du respect du rendement soutenu. • Faire la promotion du <i>Guide des saines pratiques d'intervention en forêt privée</i> auprès des propriétaires et faire savoir le besoin de mise à jour.

Réalizations en 2003-2004	Objectifs du PPMV
<p>L'Agence a intégré dans ses normes des activités pour l'aménagement des érablières.</p> <p>L'Agence a offert aux conseillers forestiers une formation sur le martelage acéricoforestier.</p>	<p>6- Améliorer l'aménagement forestier des érablières</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la connaissance du milieu forestier sur l'état et la dynamique des érablières de la région. • Intensifier le support technique auprès des propriétaires pour améliorer la sylviculture des érablières aménagées à des fins sucrières. • Élaborer un programme d'aide pour favoriser l'exploitation acéricole et forestière des érablières sucrières.
<p>L'Agence a mis en place depuis six ans une stratégie de transfert de connaissances auprès des propriétaires de boisés privés. Cette année, elle a développé avec les syndicats de son territoire différentes activités pour les propriétaires (formations, feuillets techniques, visites d'usine).</p> <p>L'Agence a participé localement (CLD) et régionalement (CRCD) à faire connaître le secteur de la forêt privée et son importance dans le développement économique. De plus, le directeur de l'Agence siège au sein de la table du milieu forestier du CRCD. L'Agence a participé au lancement du portrait de l'importance et du potentiel du milieu forestier de Chaudière-Appalaches en plus de réaliser une conférence de presse afin de faire connaître les enjeux découlant de ce portrait.</p> <p>L'Agence a adopté une stratégie de communication afin de rejoindre la population, les propriétaires de lots boisés et les élus.</p>	<p>7- Intégrer les besoins et les objectifs des propriétaires de boisés privés dans les stratégies d'aménagement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le transfert de connaissances auprès des propriétaires. L'Agence a développé une stratégie de transfert de connaissances qui est présentée à l'annexe VI. Les activités retenues sont une campagne de promotion, des soirées d'information, des visites en forêt, des cours pour les propriétaires, des ateliers spécialisés et des visites-conseils. • Représentation auprès des autorités pour rappeler l'importance et souligner le potentiel de développement économique et social de la forêt privée. • Favoriser toutes mesures susceptibles d'améliorer la rentabilité de la production de matière ligneuse pour les propriétaires de boisés. • Développer des propositions pour améliorer les connaissances sur la compétence des propriétaires en matière de récolte et de sylviculture (sondage). • Contribuer à accroître la disponibilité et la compétence des propriétaires de boisés, des travailleurs sylvicoles et à assurer l'intégration de la relève pour la réalisation de travaux sylvicoles et de récolte.
<p>L'Agence a engagé une biologiste dans le cadre du programme Emplois-nature-jeunesse afin de créer une base de données des éléments de biodiversité sur le territoire de l'Agence. Cette base de données numériques servira aux conseillers forestiers afin qu'ils puissent tenir compte de ces éléments lors de travaux d'aménagement.</p>	<p>8- Favoriser la protection des habitats fauniques existants et leur mise en valeur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Encourager la participation financière des autres organisations liées à la mise en valeur de la faune. • Favoriser l'accroissement du potentiel faunique de la région. • Favoriser l'admissibilité au programme PAAR pour tous les ravages de cerf de Virginie (> 2,5 km²). • Favoriser la protection des vieilles forêts. • Favoriser le maintien des superficies en cédrières. • Intégrer certaines préoccupations fauniques au Programme d'aide à la mise en valeur de la forêt privée de l'Agence. • Faire la promotion des bonnes pratiques lors de l'installation des traverses de cours d'eau afin de diminuer la perturbation des frayères et des zones d'alopatrie de la faune aquatique. Encourager l'installation de ponceaux adéquats. • Favoriser la protection des espèces menacées ou vulnérables par la formation, l'information et la sensibilisation des propriétaires de boisés. • Mettre à jour et faire la promotion du <i>Guide des saines pratiques d'intervention en forêt privée</i>.

Réalizations en 2003-2004	Objectifs du PPMV
	<p>9- Reconnaître l'importance des activités récréatives se déroulant en milieu forestier</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la conservation de l'environnement entourant les sites d'intérêts régionaux et le maintien de la qualité esthétique de leur environnement (paysage).
	<p>10- Reconnaître l'importance de protéger les prises d'eau, les plans d'eau et les cours d'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la conservation de l'environnement entourant les prises d'eau, les plans d'eau et les cours d'eau. • Faire la promotion du guide technique sur la protection des cours d'eau.
<p>Transmission du document « La forêt de Chaudière-Appalaches, une source importante du développement économique régional et provincial » aux élus de la région.</p>	<p>11- Politique de rendement accru</p>

de 2004-2005 Enjeux

L'Agence des Appalaches termine sa huitième année d'existence. Le nouveau gouvernement a reporté, en juin 2003, les crédits alloués à la forêt privée pour un an seulement et sans aucune entente à moyen terme. Les partenaires de la forêt privée avaient espoir qu'une rencontre des partenaires s'organise durant cette année transitoire. Malheureusement, le ministre en poste n'a pas voulu les rencontrer dans le processus de réingénierie de l'état.

L'Agence a continué son travail de sensibilisation et de revendication amorcé depuis un an et demie. Elle a fait parvenir à tous les élus provinciaux une lettre de félicitations accompagnée du document « La forêt de Chaudière-Appalaches, une source importante de développement économique régional et provincial ». Nous avons participé à la conférence de presse de la Table de concertation du milieu forestier qui a lancé le Portrait de l'importance et du potentiel du milieu forestier de Chaudière-Appalaches. De plus, nous avons participé à l'organisation d'une conférence de presse pour indiquer les orientations régionales découlant de ce portrait en plus de revendiquer une place au sein de la nouvelle Conférence régionale des élus (CRE).

Les administrateurs de l'Agence ont adopté une nouvelle version du plan de communication qui devrait se mettre en place au cours de la prochaine année afin d'orchestrer les actions d'information, de sensibilisation et de revendication.

Les acteurs du milieu forestier de Chaudière-Appalaches sont convaincus que ce secteur devrait être reconnu régionalement comme étant le moteur économique de plusieurs communautés forestières.

Avec la venue éventuelle d'une nouvelle politique d'intensification de l'aménagement, nous allons devoir positionner notre région au premier rang national quant au potentiel qu'offre la forêt privée.

Nous pouvons démontrer clairement le dynamisme des propriétaires de boisés privés à l'aménagement et des conseillers forestiers à les soutenir dans l'atteinte de leurs objectifs. De plus, notre forêt est située dans les régions écologiques à fort potentiel de croissance et le réseau des industries de transformation est l'un des mieux structurés de la province en plus d'avoir une main-d'œuvre et une expertise disponibles.

Nous allons devoir être imaginatif afin de démontrer aux décideurs que la forêt privée est rentable et qu'il y a bel et bien un retour sur l'investissement pour l'état et la communauté. Il faudra être innovateur afin d'élaborer de nouvelles façons d'investir en forêt privée et d'amener de nouveaux investisseurs dans ce secteur d'activité. De plus, nous devons trouver des solutions afin de rassurer les investisseurs actuels que les forêts qu'ils font pousser serviront d'intrant un jour dans l'économie régionale.

L'Agence a participé financièrement pour la dernière année au projet de réglementation des MRC. Toutefois, il reste encore un an à ce projet. Le monde municipal pourra faire le bilan de ce projet au cours de la prochaine année et se positionner pour le futur afin de garantir une certaine protection du capital forestier et des investissements en forêt privée.

L'Agence des Appalaches est toujours très active dans différents projets qui permettent de développer une expertise régionale tout en nous donnant les moyens de réaliser certaines parties de notre PPMV. Elle restera à l'affût de nouveaux projets durant la prochaine année.

Je crois que l'enjeu déterminant cette année sera d'assurer le financement à court et moyen terme des travaux d'aménagement en forêt privée. Pour y arriver, tous les partenaires et acteurs de la forêt privée devront travailler en concertation dans le même sens peu importe leur structure et organisme.


Martin Loiseau, ing. f.
Directeur

*Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches
201, rue Claude Bilodeau, bur. 4, Lac-Etchemin (Québec) G0R 1S0
Tél.: (418) 625-2100 Fax : (418) 625-2600
Adresse Internet : amvap@sogetel.net
www.amvap.ca*